

# Manuel d'utilisation de l'outil de sélection des appareils de protection respiratoire de NIOSH

GUIDES ET OUTILS  
TECHNIQUES  
ET DE SENSIBILISATION

DT-984

## NOS RECHERCHES travaillent pour vous !

**Solidement implanté au Québec depuis 1980, l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) est un organisme de recherche scientifique reconnu internationalement pour la qualité de ses travaux.**

### **Mission**

Contribuer, par la recherche, à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à la réadaptation des travailleurs qui en sont victimes;

Assurer la diffusion des connaissances et jouer un rôle de référence scientifique et d'expertise;

Offrir les services de laboratoires et l'expertise nécessaires à l'action du réseau public de prévention en santé et en sécurité du travail.

Doté d'un conseil d'administration paritaire où siègent en nombre égal des représentants des employeurs et des travailleurs, l'IRSST est financé par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

### **Pour en savoir plus**

Visitez notre site Web ! Vous y trouverez une information complète et à jour. De plus, toutes les publications éditées par l'IRSST peuvent être téléchargées gratuitement. [www.irsst.qc.ca](http://www.irsst.qc.ca)

Pour connaître l'actualité de la recherche menée ou financée par l'IRSST, abonnez-vous gratuitement :

- au magazine *Prévention au travail*, publié conjointement par l'Institut et la CNESST ([preventionautravail.com](http://preventionautravail.com))
- au bulletin électronique [InfoIRSST](#)

### **Dépôt légal**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
2019  
ISBN : 978-2-89631-961-9  
ISSN : 2292-9444

IRSST - Direction des communications  
et de la valorisation de la recherche  
505, boul. De Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec)  
H3A 3C2  
Téléphone : 514 288-1551  
[publications@irsst.qc.ca](mailto:publications@irsst.qc.ca)  
[www.irsst.qc.ca](http://www.irsst.qc.ca)  
© Institut de recherche Robert-Sauvé  
en santé et en sécurité du travail,  
septembre 2019

# Manuel d'utilisation de l'outil de sélection des appareils de protection respiratoire de NIOSH

## Auteur

National Institute for Occupational Safety and Health

## Aviseur technique

Ludovic Tuduri

## Collaborateurs

Michel Asselin, Martin Beauparlant

## Traduction

Pierre Corbeil

GUIDES ET OUTILS  
TECHNIQUES  
ET DE SENSIBILISATION

DT-984



### Avis de non-responsabilité

L'IRSST ne donne aucune garantie relative à l'exactitude, la fiabilité ou le caractère exhaustif de l'information contenue dans ce document.

En aucun cas l'IRSST ne saurait être tenu responsable pour tout dommage corporel, moral ou matériel résultant de l'utilisation de cette information.

Notez que les contenus des documents sont protégés par les législations canadiennes applicables en matière de propriété intellectuelle.

Cette publication est disponible en version PDF sur le site Web de l'IRSST.

### Commentaires

Avez-vous des commentaires ou des suggestions concernant ce document ? Contactez la Direction des communications et de la valorisation de la recherche de l'IRSST au [Communications@irsst.qc.ca](mailto:Communications@irsst.qc.ca)



## **REMERCIEMENTS**

Nous souhaitons remercier Robert Stein, du Conformity Verification and Standards Development Branch du National Personal Protective Technology Laboratory.



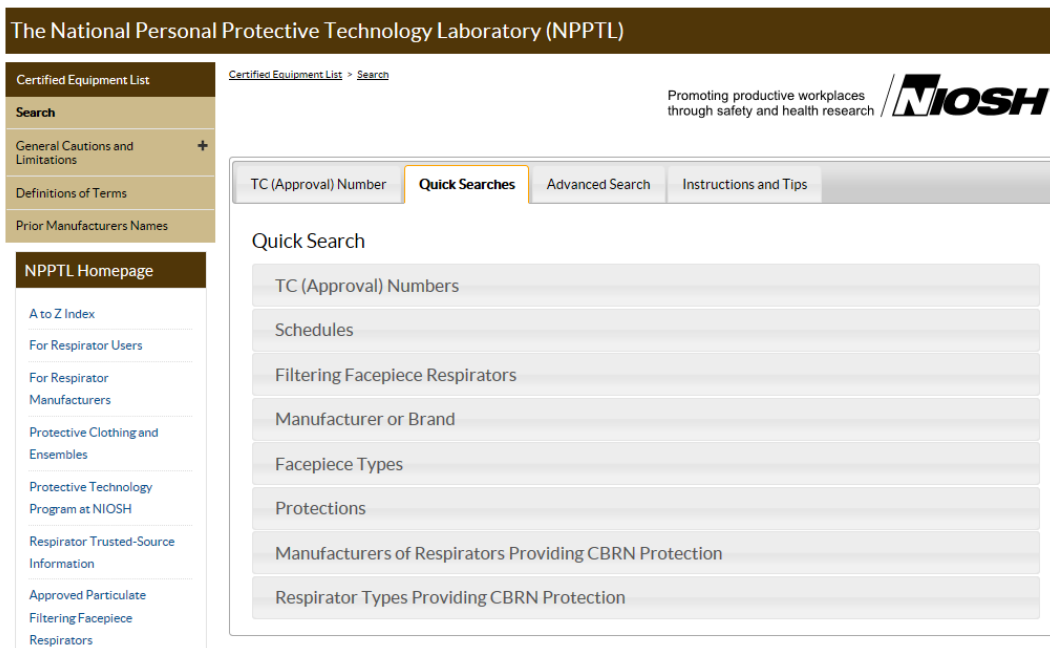
## MISE EN CONTEXTE

L'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) a rédigé en français un manuel d'utilisation de l'outil de sélection des appareils de protection respiratoire du National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH). Ce dernier vise à mieux outiller les différents intervenants en santé et en sécurité du travail (SST) dans l'identification des appareils de protection respiratoire (APR). La version originale anglaise de cet outil se nomme Certified Equipment du NIOSH.

Comme la version originale anglaise l'indique, la liste des équipements certifiés est un outil pour aider les utilisateurs d'APR, les responsables de la sécurité, les hygiénistes du travail et les autres intervenants en SST à :

- déterminer si l'APR qu'ils utilisent ou qu'ils envisagent d'utiliser est homologué par le NIOSH;
- identifier les pièces et les composants de rechange des APR protégeant contre les risques d'ordre chimique, biologique, radiologique ou nucléaire;
- prendre connaissance de la protection offerte par les APR protégeant contre les risques d'ordre chimique, biologique, radiologique ou nucléaire, ainsi que des fabricants qui produisent des appareils conformes aux exigences du NIOSH.

L'utilisation du site NIOSH est relativement simple. La structure du manuel est donc basée sur son arborescence. À partir de la page d'accueil du site NIOSH (adresse à ajouter), un simple clic sur « [Liste d'équipements approuvés reformatée en 2016](#) » vous permet d'arriver sur la page principale du site, telle que présentée ci-dessous.



Le menu en haut à gauche de couleur brune présente des rubriques dont les noms ont été conservés et utilisés pour nommer les différentes sections du rapport. Par exemple la section 2 du rapport s'intitule « Search-Recherche ». La recherche peut s'effectuer de différentes manières dans la liste des équipements approuvés par le NIOSH.

- Par numéro d'approbation, correspondant à la section 2.1 du manuel
- Par recherche rapide, à partir de différentes informations pertinentes, à la section 2.2 :

2.2.1	<b>TC (Approval) Numbers / Numéros d'approbation (TC)</b>	7
	Utile pour identifier des APR disponibles selon leur classe/type	
2.2.2	<b>Schedules / Classes d'appareils de protection respiratoire</b>	9
	Utile pour identifier des APR disponibles selon leur classe/type	
2.2.3	<b>Filtering Facepiece Respirators / Appareils de protection respiratoire à pièce faciale filtrante</b>	11
	Utile pour identifier les pièces faciales filtrantes, une fois les besoins (résistance à l'huile et efficacité de filtration) en protection respiratoire définis	
2.2.4	<b>Manufacturer or Brand / Marque ou fabricant</b>	13
	Utile pour connaître l'ensemble des APR approuvés par manufacturier	
2.2.5	<b>Facepiece Types / Types de pièces faciales</b>	15
	Utile pour identifier les pièces faciales répondant au besoin identifié (facteur de protection requis ou besoin associé à une réglementation spécifique)	
2.2.6	<b>Protections</b>	17
	Utile pour déterminer la nature de la protection disponible en fonction du contaminant, sans égard au facteur de protection	
2.2.7	<b>Manufacturers of Respirators Providing CBRN</b>	21
	Protection / Fabricants d'appareils de protection respiratoire offrant une protection CBRN	
	Utile pour identifier les manufacturiers d'APR approuvés contre les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires lors d'un événement terroriste.	

- Par recherche avancée, à la section 2.3.  
Cette approche permet de rechercher des APR dans la liste du NIOSH en sélectionnant simultanément plusieurs critères énoncés précédemment.

Nous espérons que ce manuel français facilitera votre recherche d'informations sur les APR et vous souhaitons bonne lecture.

Sincèrement,

Martin Beuparlant, ROH, CIH

Directeur



## TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>I</b>
<b>MISE EN CONTEXTE.....</b>	<b>III</b>
<b>1. CERTIFIED EQUIPMENT LIST / LISTE D'ÉQUIPEMENTS APPROUVÉS – PAGE D'ACCUEIL .....</b>	<b>3</b>
<b>2. SEARCH / RECHERCHE DANS LA LISTE D'ÉQUIPEMENTS CERTIFIÉS.....</b>	<b>5</b>
2.1 TC (Approval) Number / Numéro d'approbation (TC) .....	5
2.2 Quick Search / Recherche rapide .....	7
2.2.1 TC (Approval) Numbers / Numéros d'approbation (TC) .....	7
2.2.2 Schedules / Classes d'appareils de protection respiratoire .....	9
2.2.3 Filtering Facepiece Respirators / Appareils de protection respiratoire à pièce faciale filtrante.....	11
2.2.4 Manufacturer or Brand / Marque ou fabricant .....	13
2.2.5 Facepiece Types / Types de pièces faciales.....	15
2.2.6 Protections .....	17
2.2.7 Manufacturers of Respirators Providing CBRN Protection / Fabricants d'appareils de protection respiratoire offrant une protection CBRN.....	21
2.2.8 Respirator Types Providing CBRN Protection / Types d'appareils de protection respiratoire offrant une protection CBRN.....	23
2.3 Advanced Search / Recherche avancée .....	25
2.4 Instructions and Tips / Instructions et astuces.....	35
<b>3. GENERAL CAUTIONS AND LIMITATIONS / PRÉCAUTIONS ET LIMITES D'UTILISATION GÉNÉRALES .....</b>	<b>39</b>
3.1 General Cautions and Limitations for 13F - Self-Contained Breathing Apparatus / Précautions et limites d'utilisation générales applicables à la classe 13F - Appareils de protection respiratoire autonomes .....	41
3.2 General Cautions and Limitations for 14G - Gas Masks / Précautions et limites d'utilisation générales applicables à la classe 14G – Masques à gaz .....	47
3.3 General Cautions and Limitations for 19C - Supplied Air Respirators / Précautions et limites d'utilisation générales applicables à la classe 19C – Appareils de protection respiratoire à adduction d'air .....	49
3.4 General Cautions and Limitations for 21C - Particulate Respirators (Part 11) / Précautions et limites d'utilisation générales applicables à la classe 21C – Appareils de protection respiratoire à filtre à particules (Partie 11).....	55

---

3.5	General Cautions and Limitations for 23C - Chemical Cartridges / Précautions et limites d'utilisation générales applicables à la classe 23C – Cartouches chimiques .....	61
3.6	General Cautions and Limitations for 84A - Non-Powered Air-Purifying Particulate Filter Respirators / Précautions et limites d'utilisation générales applicables à la classe 84A - Appareils de protection respiratoire à épuration d'air et à filtre à particules non motorisés .....	67
3.7	General Cautions and Limitations for Powered Air-Purifying Respirators (PAPR) / Précautions et limites d'utilisation générales applicables aux appareils de protection respiratoire à épuration d'air à ventilation assistée (APRÉAVA) .....	71
<b>4.</b>	<b>DEFINITIONS OF TERMS / DÉFINITION DES TERMES EMPLOYÉS .....</b>	<b>75</b>
<b>5.</b>	<b>RESPIRATOR MANUFACTURER PRIOR NAMES / ANCIENS NOMS DE FABRICANTS D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE.....</b>	<b>85</b>



The National Personal Protective Technology Laboratory (NPPTL)

NPPTL

What's New on the NPPTL Website +

A to Z Index

For Respirator Users

For Respirator Manufacturers +

Protective Clothing and Ensembles

Protective Technology Program at NIOSH

Respirator Trusted-Source Information +

Approved Particulate Filtering Facepiece Respirators

**Certified Equipment List (CEL)**

Respirator User Notices +

Meetings, Webinars, & Conferences +

Letters to Respirator Manufacturers and Interested Parties


About NPPTL

Contact NPPTL

Connect with NPPTL




Subscribe to Listserv

PPE concerns? Contact Us

Promoting productive workplaces through safety and health research 

NIOSH > NPPTL

### Certified Equipment List

**The NIOSH Certified Equipment List has a new look.**

The National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH), under authorization of the Occupational Safety and Health Act of 1970, provides a testing, approval, and certification program assuring respirators used in the workplace meet the standards of 42 CFR Part 84. Since 1994, NIOSH has maintained a searchable, online version of the Certified Equipment List.

[Certified Equipment List](#)

[2016 Reformatted Certified Equipment List](#)

Based on previous comments and suggestions from our stakeholders, NIOSH updated the Certified Equipment List format in 2016. The certified equipment list is a tool to help respirator users, safety managers, industrial hygienists, and others to:

- Determine if the respirator they are currently using or considering using is NIOSH-certified,
- Select the appropriate respirator to protect against the hazard(s) they are exposed to,
- Locate the correct replacement component parts for respirators with chemical, biological, radiological, and nuclear protections, and
- Learn what respirators are designed to provide protection from chemical, biological, radiological, and nuclear agents, and what manufacturers produce units meeting the NIOSH standards.

The Certified Equipment List is regularly updated as respirators are approved, made obsolete, or the status changes in any way.

Enhancements to the 2016 edition include the expansion of Quick Searches to include searching by the TC (approval) number, schedule, filtering facepiece respirators only, manufacturer or brand, manufacturer of respirators with CBRN protection, facepiece type, and protection.

Some of the features available on the original version, such as the Prior Respirator Manufacturers Names and the definitions and terms, are currently being updated by NIOSH.

NIOSH welcomes your feedback on the updated version. Any comments can be directed to [PPPEConcerns@cdc.gov](mailto:PPPEConcerns@cdc.gov).

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019, de <https://www.cdc.gov/niosh/npptl/topics/respirators/cel/>

## 1. CERTIFIED EQUIPMENT LIST / LISTE D'ÉQUIPEMENTS APPROUVÉS – PAGE D'ACCUEIL

**La Liste d'équipements approuvés du NIOSH fait peau neuve.**

Dûment autorisé en vertu de l'*Occupational Safety and Health Act* de 1970, le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) offre un programme d'essais, d'approbation et d'homologation visant à assurer que les appareils de protection respiratoire utilisés en milieu de travail satisfont aux normes énoncées sous le titre 42 du *Code de la réglementation fédérale*, partie 84 (42 CFR 84). Le NIOSH tient à jour une version en ligne interrogeable de la *Liste d'équipements approuvés* depuis 1994.

[Liste d'équipements approuvés](#)

Donnant suite aux suggestions et commentaires formulés par les parties intéressées, le NIOSH a rafraîchi la présentation de la *Liste d'équipements approuvés* en 2016.

[Liste d'équipements approuvés reformatée en 2016](#)

La Liste d'équipements approuvés est un outil conçu pour aider les utilisateurs d'appareils de protection respiratoire, les responsables de la sécurité, les hygiénistes du travail et d'autres parties à :

- déterminer si l'appareil de protection respiratoire qu'ils utilisent ou qu'ils songent à utiliser est homologué par le NIOSH ;
- choisir l'appareil de protection respiratoire adapté aux risques auxquels ils sont exposés ;
- localiser les pièces et les composants de rechange des appareils offrant une protection respiratoire contre les risques d'ordre chimique, biologique, radiologique ou nucléaire ;
- prendre connaissance des appareils conçus pour offrir une protection respiratoire contre les risques d'ordre chimique, biologique, radiologique ou nucléaire, ainsi que des fabricants qui produisent des appareils conformes aux exigences du NIOSH.

La *Liste d'équipements approuvés* est mise à jour chaque fois qu'un nouvel appareil est homologué, qu'un appareil devient obsolète ou que le statut d'un appareil est modifié.

Parmi les améliorations apportées à l'édition 2016 de la liste, les fonctionnalités de recherche rapide ont été élargies de manière à permettre une recherche :

- par numéro d'approbation (TC),
- par classe d'appareil,
- par appareil de protection respiratoire à pièce faciale filtrante seulement,
- par marque ou fabricant,
- par fabricant d'appareils de protection respiratoires offrant une protection CBRN,
- par type de pièce faciale et par type de protection.

Certains éléments de la version originale, dont les noms d'anciens fabricants d'appareils de protection respiratoire et les définitions de termes en usage, sont encore en voie de mise à jour par le NIOSH. Nous vous prions donc d'être patient à cet égard.

The National Personal Protective Technology Laboratory (NPPTL)

Certified Equipment List > Search

Promoting productive workplaces through safety and health research **NIOSH**

**Search**

General Cautions and Limitations +

Definitions of Terms

Prior Manufacturers Names

**NPPTL Homepage**

A to Z Index

For Respirator Users

For Respirator Manufacturers

Protective Clothing and Ensembles

Protective Technology Program at NIOSH

Respirator Trusted-Source Information

Approved Particulate Filtering Facepiece Respirators

Certified Equipment List (CEL)

Respirator User Notices

Contact NPPTL

**TC (Approval) Number** Quick Searches Advanced Search Instructions and Tips

Maximum number of records returned in a set:

For a specific respirator or respirators, enter the NIOSH TC approval number(s) separated with semi-colon; Each class of respirator must be entered separately. Format with approval code (13F, 13G, 14G, 19C, 21C, 23C or 84A), followed by a dash and the 3 or 4 numbers following.

**Order the results by:**

Approval Number

Manufacturer Name

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019, de <https://www.cdc.gov/niosh-cel/>

## **2. SEARCH / RECHERCHE DANS LA LISTE D'ÉQUIPEMENTS CERTIFIÉS**

### **2.1 TC (Approval) Number / Numéro d'approbation (TC)**

Nombre maximum d'enregistrements à extraire par ensemble :

Entrez le numéro d'approbation (TC) du NIOSH d'un ou plusieurs appareils de protection respiratoire, séparés par un point-virgule (;) s'il y a lieu. Chaque classe d'appareil doit faire l'objet d'une entrée distincte. Inscrivez le code d'approbation (13F, 13G, 14G, 19C, 21C, 23C ou 84A) suivi d'un tiret et des 3 ou 4 chiffres qui suivent.

**Trier les résultats par :**

- Numéro d'approbation
- Nom de fabricant

The National Personal Protective Technology Laboratory (NPPTL)

Certified Equipment List > Search

Promoting productive workplaces through safety and health research **NIOSH**

TC (Approval) Number **Quick Searches** Advanced Search Instructions and Tips

Quick Search

TC (Approval) Numbers

Maximum number of records returned in a set:

For a specific respirator or respirators, enter the NIOSH TC approval number(s) separated with semi-colon; Each class of respirator must be entered separately. Format with approval code (13F, 13G, 14G, 19C, 21C, 23C or 84A), followed by a dash and the 3 or 4 numbers following.

**Order the results by:**

Approval Number

Manufacturer Name

Schedules

Filtering Facepiece Respirators

Manufacturer or Brand

NPPTL Homepage

- A to Z Index
- For Respirator Users
- For Respirator Manufacturers
- Protective Clothing and Ensembles
- Protective Technology Program at NIOSH
- Respirator Trusted-Source Information
- Approved Particulate Filtering Facepiece Respirators
- Certified Equipment List (CEL)
- Respirator User Notices
- Contact NPPTL

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019, de <https://www.cdc.gov/niosh-cel/>



## **2.2 Quick Search / Recherche rapide**

### **2.2.1 TC (Approval) Numbers / Numéros d'approbation (TC)**

Nombre maximum d'enregistrements à extraire par ensemble :

...

Entrez le numéro d'approbation (TC) du NIOSH d'un ou plusieurs appareils de protection respiratoire, séparés par un point-virgule (;) s'il y a lieu. Chaque classe d'appareil doit faire l'objet d'une entrée distincte. Inscrivez le code d'approbation (13F, 13G, 14G, 19C, 21C, 23C ou 84A) suivi d'un tiret et des 3 ou 4 chiffres qui suivent.

**Trier les résultats par :**

- Numéro d'approbation
- Nom de fabricant

The National Personal Protective Technology Laboratory (NPPTL)

Certified Equipment List > Search

Promoting productive workplaces through safety and health research **NIOSH**

TC (Approval) Number **Quick Searches** Advanced Search Instructions and Tips

Quick Search

TC (Approval) Numbers

Schedules

Maximum number of records returned in a set:

All

- 13F Non-CBRN Air-Supplied: Self-Contained Breathing Apparatus
- 13F CBRN Air-Supplied: Self-Contained Breathing Apparatus
- 13G Closed-Circuit Escape Respirator
- 14G Air-Purifying: Gasmask. Some Powered Air-Purifying Respirators
- 19C Supplied-Air: Airline
- 21C Air-Purifying: Powered Air-Purifying Respirators (Particulate)
- 23C Air-Purifying: Chemical Cartridge. Includes some powered air-purifying respirators
- 84A Air-Purifying: Particulate. Also chemical cartridge or canister combined with particulate

**Order the results by:**

- Approval Number
- Manufacturer Name

Filtering Facepiece Respirators

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019, de <https://www.cdc.gov/niosh-cel/>

### **2.2.2 Schedules / Classes d'appareils de protection respiratoire**

Nombre maximum d'enregistrements à extraire par ensemble :

...

- Toutes
- 13F Appareils de protection respiratoire à approvisionnement d'air non CBRN : Appareils de protection respiratoire autonomes
- 13F Appareils de protection respiratoire à approvisionnement d'air CBRN : Appareils de protection respiratoire autonomes
- 13G Appareils de protection respiratoire pour évacuation à circuit fermé
- 14G Appareils de protection respiratoire à épuration d'air : Masques à gaz et certains appareils de protection respiratoire à épuration d'air à ventilation assistée
- 19C Appareils de protection respiratoire à adduction d'air
- 21C Appareils de protection respiratoire à épuration d'air : Appareils de protection respiratoire à épuration d'air et à filtre à particules à ventilation assistée
- 23C Appareils de protection respiratoire à épuration d'air : Cartouches chimiques et certains appareils de protection respiratoire à épuration d'air à ventilation assistée
- 84A Appareils de protection respiratoire à épuration d'air : Appareils de protection respiratoire à filtre à particules et combinaisons de cartouches chimiques ou boîtiers filtrants avec filtre à particules

**Trier les résultats par :**

- Numéro d'approbation
- Nom de fabricant

The National Personal Protective Technology Laboratory (NPPTL)

Certified Equipment List > Search

Promoting productive workplaces through safety and health research **NIOSH**

TC (Approval) Number   **Quick Searches**   Advanced Search   Instructions and Tips

### Quick Search

TC (Approval) Numbers

Schedules

**Filtering Facepiece Respirators**

Links to searches for the seven classes of filters for NIOSH-approved filtering facepiece respirators available at this time:

- [P100](#) - Filters at least 99.97% of airborne particles. Strongly resistant to oil.
- [P95](#) - Filters at least 95% of airborne particles. Strongly resistant to oil.
- [R95](#) - Filters at least 95% of airborne particles. Somewhat resistant to oil.
- [N100](#) - Filters at least 99.97% of airborne particles. Not resistant to oil.
- [N99](#) - Filters at least 99% of airborne particles. Not resistant to oil.
- [N95](#) - Filters at least 95% of airborne particles. Not resistant to oil.

Manufacturer or Brand

Facepiece Types

Protections

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019, de <https://www.cdc.gov/niosh-cel/>

### ***2.2.3 Filtering Facepiece Respirators / Appareils de protection respiratoire à pièce faciale filtrante***

Liens vers les résultats de recherche actuellement disponibles pour chacune des sept classes de filtres des appareils de protection respiratoire à pièce faciale filtrante approuvés par le NIOSH :

P100 - Filtre au moins 99,97 % des particules aéroportées. À l'épreuve de l'huile.

P95 - Filtre au moins 95 % des particules aéroportées. À l'épreuve de l'huile.

R95 - Filtre au moins 95 % des particules aéroportées. Résiste à l'huile.


N100 - Filtre au moins 99,97 % des particules aéroportées. Ne résiste pas à l'huile.

N99 - Filtre au moins 99 % des particules aéroportées. Ne résiste pas à l'huile.

N95 - Filtre au moins 95 % des particules aéroportées. Ne résiste pas à l'huile.

The National Personal Protective Technology Laboratory (NPPTL)

Certified Equipment List > Search

Promoting productive workplaces through safety and health research 

**Search**

General Cautions and Limitations +

Definitions of Terms

Prior Manufacturers Names

NPPTL Homepage

A to Z Index

For Respirator Users

For Respirator Manufacturers

Protective Clothing and Ensembles

Protective Technology Program at NIOSH

Respirator Trusted-Source Information

Approved Particulate Filtering Facepiece Respirators

Certified Equipment List (CEL)

Respirator User Notices

Contact NPPTL

TC (Approval) Number   **Quick Searches**   Advanced Search   Instructions and Tips

**Quick Search**

TC (Approval) Numbers

Schedules

Filtering Facepiece Respirators

**Manufacturer or Brand**

Maximum number of records returned in a set:

Choose Manufacturers...

**Order the results by:**

Approval Number

Manufacturer Name

Facepiece Types

Protections

Manufacturers of Respirators Providing CBRN Protection

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019,  
 de <https://www.cdc.gov/niosh-cel/>

### **2.2.4 *Manufacturer or Brand / Marque ou fabricant***

Nombre maximum d'enregistrements à extraire par ensemble :

...

Choisir un ou plusieurs fabricants...

**Trier les résultats par :**

- Numéro d'approbation
- Nom de fabricant

The National Personal Protective Technology Laboratory (NPPTL)

Certified Equipment List

**Search**

General Cautions and Limitations +

Definitions of Terms

Prior Manufacturers Names

---

**NPPTL Homepage**

[A to Z Index](#)

[For Respirator Users](#)

[For Respirator Manufacturers](#)

[Protective Clothing and Ensembles](#)

[Protective Technology Program at NIOSH](#)

[Respirator Trusted-Source Information](#)

[Approved Particulate Filtering Facepiece Respirators](#)

[Certified Equipment List \(CEL\)](#)

[Respirator User Notices](#)

[Contact NPPTL](#)

Certified Equipment List > Search

Promoting productive workplaces through safety and health research

TC (Approval) Number
Quick Searches
Advanced Search
Instructions and Tips

Quick Search

TC (Approval) Numbers

Schedules

Filtering Facepiece Respirators

Manufacturer or Brand

Facepiece Types

Maximum number of records returned in a set:

- All
- Filtering Facepiece
- Full Facepiece
- Full Facepiece or Hood with neck-dam
- Full Facepiece with Neck Dam
- Full Facepiece/Hood
- Full Shroud Hood
- Half Mask
- Half Mask w/loose-fit helmet
- Helmet
- Hood
- Mouthpiece
- Mouthpiece/Hood
- Quarter Mask
- Tight-fitting Full Facepiece with Neckdam Seal

**Order the results by:**

- Approval Number
- Manufacturer Name

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019 de <https://www.cdc.gov/niosh-cel/>



### **2.2.5 Facepiece Types / Types de pièces faciales**

Nombre maximum d'enregistrements à extraire par ensemble :

...


- Tous
- Pièce faciale filtrante
- Pièce faciale complète / Masque complet
- Pièce faciale complète / Masque complet ou cagoule avec dispositif de retenue au cou
- Pièce faciale complète / Masque complet avec dispositif de retenue au cou
- Pièce faciale complète / Masque / cagoule complet
- Demi-pièce faciale / Demi-masque
- Demi-pièce faciale / Demi-masque avec casque ample
- Casque
- Cagoule
- Embout buccal
- Embout buccal / cagoule
- Quart de pièce faciale / Quart de masque
- Pièce faciale complète / Masque complet ajusté avec dispositif de retenue étanche au cou

**Trier les résultats par :**

- Numéro d'approbation
- Nom de fabricant

The National Personal Protective Technology Laboratory (NPPTL)

Certified Equipment List > Search

Promoting productive workplaces through safety and health research 

TC (Approval) Number **Quick Searches** Advanced Search Instructions and Tips

Quick Search

TC (Approval) Numbers

Schedules

Filtering Facepiece Respirators

Manufacturer or Brand

Facepiece Types

**Protections**

Maximum number of records returned in a set:

Chemicals

<input type="checkbox"/> Ammonia	<input type="checkbox"/> Asbestos-Containing Dusts and Mists
<input type="checkbox"/> Carbon Monoxide	<input checked="" type="checkbox"/> Chlorine
<input type="checkbox"/> Chlorine Dioxide	<input type="checkbox"/> Chloroacetophenone (CN)
<input type="checkbox"/> Chlorobenzylidene malononitrile (CS)	<input type="checkbox"/> Dusts
<input type="checkbox"/> Dusts and Mists	<input type="checkbox"/> Dusts, Fumes and Mists
<input type="checkbox"/> Dusts, Fumes, Mists and Radionuclides (High Efficiency)	<input type="checkbox"/> Ethylene Oxide
<input type="checkbox"/> HS (Escape-Only)	<input type="checkbox"/> Formaldehyde
<input type="checkbox"/> Hydrogen Cyanide	<input type="checkbox"/> Hydrogen Chloride
<input type="checkbox"/> Hydrogen Sulfide	<input type="checkbox"/> Hydrogen Fluoride
<input type="checkbox"/> Methylamine	<input type="checkbox"/> Mercury Vapor
<input type="checkbox"/> Organic Vapor	<input type="checkbox"/> Nitrogen Dioxide
<input type="checkbox"/> Pesticides	<input type="checkbox"/> Paints, Lacquers and Enamels
<input type="checkbox"/> Pneumoconiosis- and fibrous-producing dusts, dusts and mists (single-use dust respirator)	<input type="checkbox"/> Phosphine
<input type="checkbox"/> Vinyl Chloride	<input type="checkbox"/> Sulfur Dioxide
	<input type="checkbox"/> Toluene Diisocyanate

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019, de <https://www.cdc.gov/niosh-cel/>

## 2.2.6 Protections

Nombre maximum d'enregistrements à extraire par ensemble :

...

### Produits chimiques<sup>1</sup>

- Ammoniac
- Poussières et brouillards contenant de l'amiante
- Monoxyde de carbone
- Chlore
- Dioxyde de chlore
- Chloroacétophénone (CN)
- Chlorobenzylidène-malononitrile
- Poussières
- Poussières et brouillards
- Poussières, fumées et brouillards
- Poussières, fumées, brouillards et radionucléides (haute efficacité)
- Oxyde d'éthylène
- Formaldéhyde
- Sulfure d'hydrogène (évacuation seulement)
- Chlorure d'hydrogène
- Cyanure d'hydrogène
- Fluorure d'hydrogène
- Sulfure d'hydrogène
- Vapeur de mercure
- Méthylamine
- Dioxyde d'azote
- Vapeur organique
- Peintures, laques et émaux
- Pesticides
- Phosphine
- Poussières responsables de pneumoconioses et de fibroses, poussières et brouillards (masque antipoussières à usage unique)
- Dioxyde de soufre
- Diisocyanate de toluène
- Chlorure de vinyle



<sup>1</sup>Au Québec, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, le Code de sécurité pour les travaux de construction et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines prévoient les dispositions portant sur le choix des appareils de protection respiratoire. Ces dispositions peuvent différer de celles recommandées par NIOSH.

## Other

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Abrasive Blasting   | <input type="checkbox"/> Acid Gas               |
| <input type="checkbox"/> Asbestos-containing dusts and mists, however, no longer permitted for use under OSHA asbestos standard, 1910-1001 | <input type="checkbox"/> CBRN Cap 1             |
| <input type="checkbox"/> CBRN Cap 2 PAPR   | <input type="checkbox"/> CBRN Cap 1 PAPR        |
| <input type="checkbox"/> CBRN Cap 3 PAPR   | <input type="checkbox"/> CBRN Cap 2             |
| <input type="checkbox"/> CBRN Cap 4 PAPR   | <input type="checkbox"/> CBRN Cap 3             |
| <input type="checkbox"/> Escape only CBRN 30   | <input type="checkbox"/> CBRN Cap 4             |
| <input type="checkbox"/> Escape only CBRN-CO 30  | <input type="checkbox"/> Escape only CBRN 15    |
| <input type="checkbox"/> High-Efficiency   | <input type="checkbox"/> Escape only CBRN-CO 15 |
|  | <input type="checkbox"/> HEPA (PAPR only)       |
|  | <input type="checkbox"/> Radon Daughters        |

## Particulate

- |                               |                               |
|-------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> N100 | <input type="checkbox"/> N95  |
| <input type="checkbox"/> N99  | <input type="checkbox"/> P100 |
| <input type="checkbox"/> P95  | <input type="checkbox"/> P99  |
| <input type="checkbox"/> R100 | <input type="checkbox"/> R95  |
| <input type="checkbox"/> R99  |                               |

**Order the results by:**

- Approval Number
- Manufacturer Name

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019,  
de <https://www.cdc.gov/niosh-cel/>

### Autres

- Projections lors du décapage au jet d'abrasifs
- Gaz acides
- Poussières et brouillards contenant de l'amiante (équipement désormais interdit en vertu de la norme sur l'amiante 1910.1001 de l'OSHA)
- CBRN Cap 1
- CBRN Cap 1 Appareil de protection respiratoire à ventilation assistée
- CBRN Cap 2
- CBRN Cap 2 Appareil de protection respiratoire à ventilation assistée
- CBRN Cap 3
- CBRN Cap 3 Appareil de protection respiratoire à ventilation assistée
- CBRN Cap 4
- CBRN Cap 4 Appareil de protection respiratoire à ventilation assistée
- Évacuation seulement CBRN 15
- Évacuation seulement CBRN 30
- Évacuation seulement CBRN-CO 15
- Évacuation seulement CBRN-CO 30
- HEPA (Appareil de protection respiratoire à ventilation assistée seulement)
- Haute efficacité
- Produits de filiation du radon

### Filtres à particules

- N100
- N95
- N99
- P100
- P95
- P99
- R100
- R95
- R99

### Trier les résultats par :

- Numéro d'approbation
- Nom de fabricant

The National Personal Protective Technology Laboratory (NPPTL)

Certified Equipment List > Search

Promoting productive workplaces through safety and health research / **NIOSH**

**Certified Equipment List**

**Search**

General Cautions and Limitations +

Definitions of Terms

Prior Manufacturers Names

**NPPTL Homepage**

A to Z Index

For Respirator Users

For Respirator Manufacturers

Protective Clothing and Ensembles

Protective Technology Program at NIOSH

Respirator Trusted-Source Information

Approved Particulate Filtering Facepiece Respirators

Certified Equipment List (CEL)

Respirator User Notices

Contact NPPTL

TC (Approval) Number   **Quick Searches**   Advanced Search   Instructions and Tips

**Quick Search**

TC (Approval) Numbers

Schedules

Filtering Facepiece Respirators

Manufacturer or Brand

Facepiece Types

Protections

**Manufacturers of Respirators Providing CBRN Protection**

Maximum number of records returned in a set:

Choose CBRN Manufacturers...

**Order the results by:**

Approval Number

Manufacturer Name

Respirator Types Providing CBRN Protection

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019, de <https://www.cdc.gov/niosh-cel/>

### ***2.2.7 Manufacturers of Respirators Providing CBRN Protection / Fabricants d'appareils de protection respiratoire offrant une protection CBRN***

Nombre maximum d'enregistrements à extraire par ensemble :

...


Choisir un ou plusieurs fabricants...

#### **Trier les résultats par :**

- Numéro d'approbation
- Nom de fabricant

The National Personal Protective Technology Laboratory (NPPTL)

Certified Equipment List > Search

Promoting productive workplaces through safety and health research 

**Certified Equipment List**

**Search**

General Cautions and Limitations +

Definitions of Terms

Prior Manufacturers Names

**NPPTL Homepage**

A to Z Index

For Respirator Users

For Respirator Manufacturers

Protective Clothing and Ensembles

Protective Technology Program at NIOSH

Respirator Trusted-Source Information

Approved Particulate Filtering Facepiece Respirators

Certified Equipment List (CEL)

Respirator User Notices

Contact NPPTL

TC (Approval) Number   **Quick Searches**   Advanced Search   Instructions and Tips

**Quick Search**

TC (Approval) Numbers

Schedules

Filtering Facepiece Respirators

Manufacturer or Brand

Facepiece Types

Protections

Manufacturers of Respirators Providing CBRN Protection

**Respirator Types Providing CBRN Protection**

Maximum number of records returned in a set:

Self-Contained Breathing Apparatus (SCBA)

Air-Purifying Respirator (APR)

Air-Purifying Escape Respirator (APER)

Powered Air-Purifying Respirator (PAPR)

**Order the results by:**

Approval Number

Manufacturer Name

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019, de <https://www.cdc.gov/niosh-cel/>



### ***2.2.8 Respirator Types Providing CBRN Protection / Types d'appareils de protection respiratoire offrant une protection CBRN***

Nombre maximum d'enregistrements à extraire par ensemble :

...


- Appareil de protection respiratoire autonome (APRA)
- Appareil de protection respiratoire à épuration d'air (APRÉA)
- Appareil de protection respiratoire pour évacuation à épuration d'air (APRÉÉA)
- Appareil de protection respiratoire à épuration à ventilation assistée (APRÉAVA)

**Trier les résultats par :**

- Numéro d'approbation
- Nom de fabricant

The National Personal Protective Technology Laboratory (NPPTL)

Certified Equipment List > Search

Promoting productive workplaces through safety and health research 

**Certified Equipment List**

**Search**

General Cautions and Limitations +

Definitions of Terms

Prior Manufacturers Names

**NPPTL Homepage**

A to Z Index

For Respirator Users

For Respirator Manufacturers

Protective Clothing and Ensembles

Protective Technology Program at NIOSH

Respirator Trusted-Source Information

Approved Particulate Filtering Facepiece Respirators

Certified Equipment List (CEL)

Respirator User Notices

Contact NPPTL

TC (Approval) Number Quick Searches **Advanced Search** Instructions and Tips

### Advanced Search

Select criteria from the following lists to see a list of approvals matching the criteria you have selected. Appropriate search criteria may be combined in this section. Multiple selections are permitted accordingly.

Maximum number of records returned in a set:

Include Obsolete Approvals?

### TC (Approval) Number

For a specific respirator or respirators, enter the NIOSH TC approval number(s) separated with semi-colon: Each class of respirator must be entered separately. Format with approval code (13F, 13G, 14G, 19C, 21C, 23C or 84A), followed by a dash and the 3 or 4 numbers following.

### Schedules

All

- 13F Non-CBRN Air-Supplied: Self-Contained Breathing Apparatus
- 13F CBRN Air-Supplied: Self-Contained Breathing Apparatus
- 13G Closed-Circuit Escape Respirator
- 14G Air-Purifying: Gasmask. Some Powered Air-Purifying Respirators
- 19C Supplied-Air: Airline
- 21C Air-Purifying: Powered Air-Purifying Respirators (Particulate)
- 23C Air-Purifying: Chemical Cartridge. Includes some powered air-purifying respirators
- 84A Air-Purifying: Particulate. Also chemical cartridge or canister combined with particulate

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019,  
de <https://www.cdc.gov/niosh-cel/>

### 2.3 Advanced Search / Recherche avancée

Cochez les critères voulus dans les listes ci-dessous pour afficher une liste d'appareils approuvés correspondant à ces critères. Des critères de recherche compatibles peuvent être combinés dans cette section. Il est donc possible d'en sélectionner plusieurs.

Nombre maximum d'enregistrements à extraire par ensemble :

...

Inclure les approbations obsolètes ?

#### TC (Approval) Number / Numéro d'approbation (TC)

Entrez le numéro d'approbation (TC) du NIOSH d'un ou plusieurs appareils de protection respiratoire, séparés par un point-virgule (;) s'il y a lieu. Chaque classe d'appareil doit faire l'objet d'une entrée distincte. Inscrivez le code d'approbation (13F, 13G, 14G, 19C, 21C, 23C ou 84A) suivi d'un tiret et des 3 ou 4 chiffres qui suivent.

#### Schedules / Classes d'appareils de protection respiratoire

- Toutes
- 13F Appareils de protection respiratoire à approvisionnement d'air non CBRN : appareils de protection respiratoire autonomes
- 13F Appareils de protection respiratoire à approvisionnement d'air CBRN : appareils de protection respiratoire autonomes
- 13G Appareils de protection respiratoire pour évacuation à circuit fermé
- 14G Appareils de protection respiratoire à épuration d'air : masques à gaz et certains appareils de protection de protection respiratoire à ventilation assistée
- 19C Appareils de protection respiratoire à adduction d'air
- 21C Appareils de protection respiratoire à épuration d'air : appareils de protection respiratoire à épuration d'air et à filtre à ventilation assistée
- 23C Appareils de protection respiratoire à épuration d'air : cartouches chimiques et certains appareils de protection respiratoire à épuration d'air à ventilation assistée
- 84A Appareils de protection respiratoire à épuration d'air : appareils de protection respiratoire à filtre à particules et combinaisons de cartouches chimiques ou boîtiers filtrants avec filtre à particules

## Protections

Exclude approvals that contain protections **in addition** to the ones checked below.



## Chemicals

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ammonia   | <input type="checkbox"/> Asbestos-Containing Dusts and Mists |
| <input type="checkbox"/> Carbon Monoxide   | <input type="checkbox"/> Chlorine                            |
| <input type="checkbox"/> Chlorine Dioxide  | <input type="checkbox"/> Chloroacetophenone (CN)             |
| <input type="checkbox"/> Chlorobenzylidene malononitrile (CS)  | <input type="checkbox"/> Dusts                               |
| <input type="checkbox"/> Dusts and Mists   | <input type="checkbox"/> Dusts, Fumes and Mists              |
| <input type="checkbox"/> Dusts, Fumes, Mists and Radionuclides (High Efficiency)                                   | <input type="checkbox"/> Ethylene Oxide                      |
| <input type="checkbox"/> HS (Escape-Only)  | <input type="checkbox"/> Formaldehyde                        |
| <input type="checkbox"/> Hydrogen Cyanide  | <input type="checkbox"/> Hydrogen Chloride                   |
| <input type="checkbox"/> Hydrogen Sulfide  | <input type="checkbox"/> Hydrogen Fluoride                   |
| <input type="checkbox"/> Methylamine   | <input type="checkbox"/> Mercury Vapor                       |
| <input type="checkbox"/> Organic Vapor   | <input type="checkbox"/> Nitrogen Dioxide                    |
| <input type="checkbox"/> Pesticides  | <input type="checkbox"/> Paints, Lacquers and Enamels        |
| <input type="checkbox"/> Pneumoconiosis- and fibrous-producing dusts, dusts and mists (single-use dust respirator) | <input type="checkbox"/> Phosphine                           |
| <input type="checkbox"/> Vinyl Chloride  | <input type="checkbox"/> Sulfur Dioxide                      |
|  | <input type="checkbox"/> Toluene Diisocyanate                |

Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019,  
de <https://www.cdc.gov/niosh-cel/>

## Protections

Exclure les appareils approuvés qui offrent des protections **complémentaires** à celles cochées ci-dessous ?

- NON/OUI

## Produits chimiques<sup>1</sup>

- Ammoniac
- Poussières et brouillards contenant de l'amiante
- Monoxyde de carbone
- Chlore
- Dioxyde de chlore
- Chloroacétophénone (CN)
- Chlorobenzylidène-malononitrile
- Poussières
- Poussières et brouillards
- Poussières, fumées et brouillards
- Poussières, fumées, brouillards et radionucléides (haute efficacité)
- Oxyde d'éthylène
- Formaldéhyde
- Sulfure d'hydrogène (évacuation d'urgence seulement)
- Chlorure d'hydrogène
- Cyanure d'hydrogène
- Fluorure d'hydrogène
- Sulfure d'hydrogène
- Vapeur de mercure
- Méthylamine
- Dioxyde d'azote
- Vapeur organique
- Peintures, laques et émaux
- Pesticides
- Phosphine
- Poussières responsables de pneumoconioses et de fibroses, poussières et brouillards (masque antipoussières à usage unique)
- Dioxyde de soufre
- Diisocyanate de toluène
- Chlorure de vinyle



<sup>1</sup>Au Québec, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, le Code de sécurité pour les travaux de construction et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines prévoient les dispositions portant sur le choix des appareils de protection respiratoire. Ces dispositions peuvent différer de celles recommandées par NIOSH.

## Other

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Abrasive Blasting   | <input type="checkbox"/> Acid Gas               |
| <input type="checkbox"/> Asbestos-containing dusts and mists, however, no longer permitted for use under OSHA asbestos standard, 1910-1001 | <input type="checkbox"/> CBRN Cap 1             |
|  | <input type="checkbox"/> CBRN Cap 1 PAPR        |
|  | <input type="checkbox"/> CBRN Cap 2             |
| <input type="checkbox"/> CBRN Cap 2 PAPR   | <input type="checkbox"/> CBRN Cap 3             |
| <input type="checkbox"/> CBRN Cap 3 PAPR   | <input type="checkbox"/> CBRN Cap 4             |
| <input type="checkbox"/> CBRN Cap 4 PAPR   | <input type="checkbox"/> Escape only CBRN 15    |
| <input type="checkbox"/> Escape only CBRN 30   | <input type="checkbox"/> Escape only CBRN-CO 15 |
| <input type="checkbox"/> Escape only CBRN-CO 30  | <input type="checkbox"/> HEPA (PAPR only)       |
| <input type="checkbox"/> High-Efficiency   | <input type="checkbox"/> Radon Daughters        |

## Particulate

- |                               |                               |
|-------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> N100 | <input type="checkbox"/> N95  |
| <input type="checkbox"/> N99  | <input type="checkbox"/> P100 |
| <input type="checkbox"/> P95  | <input type="checkbox"/> P99  |
| <input type="checkbox"/> R100 | <input type="checkbox"/> R95  |
| <input type="checkbox"/> R99  |                               |

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019,  
de <https://www.cdc.gov/niosh-cel/>

### Autres

- Projections abrasives
- Gaz acides
- Poussières et brouillards contenant de l'amiante (équipement désormais interdit en vertu de la norme sur l'amiante 1910-1001 de l'OSHA)
- CBRN Cap 1
- CBRN Cap 1 Appareils de protection respiratoire à ventilation assistée
- CBRN Cap 2
- CBRN Cap 2 Appareils de protection respiratoire à ventilation assistée
- CBRN Cap 3
- CBRN Cap 3 Appareils de protection respiratoire à ventilation assistée
- CBRN Cap 4
- CBRN Cap 4 Appareils de protection respiratoire à ventilation assistée
- Évacuation seulement CBRN 15
- Évacuation seulement CBRN 30
- Évacuation seulement CBRN-CO 15
- Évacuation seulement CBRN-CO 30
- HEPA (Appareils de protection respiratoire à ventilation assistée seulement)
- Haute efficacité
- Produits de filiation du radon

### Filtre à particules

- N100
- N95
- N99
- P100
- P95
- P99
- R100
- R95
- R99

## Manufacturer or Brand

## Approval Date Range

(MM/DD/YYYY)

From

To

## Facepiece

## Type

- All
- Filtering Facepiece
- Full Facepiece
- Full Facepiece or Hood with neck-dam
- Full Facepiece with Neck Dam
- Full Facepiece/Hood
- Full Shroud Hood
- Half Mask
- Half Mask w/loose-fit helmet
- Helmet
- Hood
- Mouthpiece
- Mouthpiece/Hood
- Quarter Mask
- Tight-fitting Full Facepiece with Neckdam Seal

## Mode

- Both
- Powered
- Non-Powered

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019,  
de <https://www.cdc.gov/niosh-cel/>



### **Manufacturer or Brand / Marque ou fabricant**

Choisir un ou plusieurs fabricants...

### **Approval Date Range / Plage de dates d'approbation**

(MM/JJ/AAAA)

Du...

Au...

### **Facepiece/ Pièce faciale**

#### **Type**

- Tous
- Pièce faciale filtrante
- Pièce faciale complète / Masque complet
- Pièce faciale complète / Masque complet ou cagoule avec dispositif de retenue au cou
- Pièce faciale complète / Masque complet avec dispositif de retenue au cou
- Pièce faciale complète / Masque/cagoule complet
- Demi-pièce faciale / Demi-masque
- Demi-pièce faciale / Demi-masque avec casque ample
- Casque
- Cagoule
- Embout buccal
- Embout buccal/cagoule
- Quart de pièce faciale / quart de masque
- Pièce faciale complète / Masque complet ajusté avec dispositif de retenue étanche au cou

#### **Mode**

- Les deux
- Motorisé (ventilation assistée)
- Non motorisé

## Supplied Air Respirators (SAR)

## Type

- All
- Type A
- Type AE
- Type B
- Type BE
- Type C
- Type CE
- Type A and AE
- Type B And BE
- Type C And CE
- Other Technology

## Self-Contained Breathing Apparatus (SCBA)

## Type

- All
- Open-Circuit
- Closed-Circuit
- Other Technology

## Use

- All
- Escape-Only
- Entry and Escape

## Private Label

 Include all Private Labels

## Respirators Providing CBRN Protection

## Manufacturer

## Type

- Self-Contained Breathing Apparatus (SCBA)
- Air-Purifying Respirator (APR)
- Air-Purifying Escape Respirator (APER)
- Powered Air-Purifying Respirator (PAPR)

**Order the results by:**

- Approval Number
- Manufacturer Name

---

**Supplied Air Respirators (SAR) / Appareils de protection respiratoire à adduction d'air**

**Type**

- Tous
- Type A
- Type AE
- Type B
- Type BE
- Type C
- Type CE
- Types A et AE
- Types B et BE
- Types C et CE
- Autre technologie

**Self-Contained Breathing Apparatus (SCBA) / Appareils de protection respiratoire autonomes (APRA)**

**Type**

- Tous
- À circuit ouvert
- À circuit fermé
- Autre technologie

**Utilisation**

- Toutes
- Évacuation seulement
- Pénétration et évacuation

**Private Label / Marque de distributeur**

Inclure toutes les marques de distributeur

**Respirators Providing CBRN Protection / Appareils de protection respiratoire offrant une protection CBRN**

**Fabricant**

Choisir un ou plusieurs fabricants...

**Type**

- Appareil de protection respiratoire autonome (APRA)
- Appareil de protection respiratoire à épuration d'air (APRÉA)
- Appareil de protection respiratoire pour évacuation à épuration d'air (ARÉÉA)
- Appareil de protection respiratoire à épuration d'air à ventilation assistée (APRÉAVA)

**Trier les résultats par :**

- Numéro d'approbation
- Nom de fabricant

The National Personal Protective Technology Laboratory (NPPTL)

Certified Equipment List > Search

Promoting productive workplaces through safety and health research / **NIOSH**

TC (Approval) Number   Quick Searches   Advanced Search   **Instructions and Tips**

### Instructions and Tips

- The maximum number of records returned on a page may be selected. The default is 50.
- Multiple criteria may be selected in the following drop-down lists by holding down the Control key: Manufacturers, Private Labels, or CBRN Manufacturers.
- Multiple protection types may be selected by using the provided checkboxes on the advanced search page.
- To remove selections from a drop-down list, select the blank line at the top of the list.
- The query may be limited by entering a range of approval dates in the format "mm/dd/yyyy". The earliest date in the Certified Equipment List is 05/24/1974.
- By default, only active respirators are returned in the results list. To include obsolete respirators in the results list, check the box "Include Obsolete Respirators?".
- View details on a respirator, by clicking the number in the "Approval" column on the results list.
- View manufacturer details, by clicking the name in the "Manufacturer" column of the results list.

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019,  
de <https://wwwn.cdc.gov/niosh-cel/>

## 2.4 Instructions and Tips / Instructions et astuces

- Le nombre maximum d'enregistrements extraits sur une page peut être modifié. Par défaut, il est de 50.
- Dans les listes déroulantes « Marque ou fabricant », « Marque de distributeur » et « Fabricant d'appareils de protection respiratoire offrant une protection CBRN », plusieurs critères peuvent être sélectionnés en maintenant la touche CTRL enfoncée.
- La page de recherche avancée permet de sélectionner plusieurs types de protection en cochant les cases voulues.
- Pour supprimer les sélections d'une liste déroulante, cliquez sur la ligne vierge au sommet de la liste.
- Une requête peut porter sur une plage de dates d'approbation restreinte en précisant les dates « Du » et « Au » au format « MM/JJ/AAAA ». La date la plus ancienne de la *Liste d'équipements approuvés* est le 24 mai 1974 (05/24/1974).
- Par défaut, seuls les appareils de protection respiratoire courants s'affichent dans une liste de résultats de recherche. Pour inclure les appareils obsolètes, cochez la case « Inclure les approbations obsolètes ? »
- Pour afficher les détails relatifs à un appareil de protection respiratoire, cliquez sur le numéro qui apparaît dans la colonne « Approbation » de la liste de résultats de recherche.
- Pour afficher les détails relatifs à un fabricant, cliquez sur le nom qui apparaît dans la colonne « Fabricant » de la liste de résultats de recherche.

#### Search Tips

- Each search allows for a maximum records per page of results. The default is 50 results per page.
- The TC (Approval) Number field allows for multiple values to be entered by entering the TC numbers separated by a semi-colon (;).
- The Protections section allows for multiple selected values. Only results corresponding with all the checkboxes are returned in the results.
- On Javascript-enabled browsers, the following fields allow for auto-completion. Typing in the field filters the dropdown of the field. Clicking on a value adds it to the selection. Clicking the 'x' in the top right of the value's box removes the value from the selection.
  - Manufacturer
  - Private Label
  - CBRN Manufacturer
- There are three options for searching by date. Both date fields use the "MM/DD/YYYY" format.
  - From date only: returns results greater than or equal to the date value
  - To date only: returns results less than or equal to the date value
  - Both From and To date: returns a range between the selected dates, including those dates
- The CBRN Type field allows for multiple values. The returned results will match at least one of the types.

#### Results Tips

- Clicking the value in the Approval column loads the approval's details page.
- Clicking the value in the Components column loads the components for selected approval.
- Clicking the value in the Manufacturer row on the details page loads the contact information for the manufacturer.

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019  
de <https://www.cdc.gov/niosh-cel/>


### **Astuces de recherche**

- Une page de résultats de recherche peut afficher un nombre maximum d'enregistrements. Par défaut, les résultats s'affichent à raison de 50 enregistrements par page.
- Plusieurs valeurs peuvent être entrées dans le champ « Numéro d'approbation (TC) » en les séparant par un point-virgule (;).
- Plusieurs valeurs peuvent être sélectionnées dans la section « Type de protection ». Seuls les résultats correspondant à toutes les valeurs cochées sont affichés.
- Dans les navigateurs où JavaScript est activé, les champs qui suivent permettent la saisie semi-automatique. La liste déroulante du champ se trouve alors filtrée au fur et à mesure de la frappe. Pour ajouter une valeur à votre sélection, sélectionnez-la dans la liste. Pour retirer une valeur de votre sélection, cliquez sur le « X » qui apparaît dans le coin supérieur droit de la case renfermant la valeur.
  - Marque ou fabricant
  - Marque de distributeur
  - Fabricant d'appareils de protection respiratoire offrant une protection CBRN
- Il existe trois options de recherche par date(s). Les dates doivent être entrées au format « MM/JJ/AAAA ».
  - Date « Du » seulement : extrait les enregistrements dont la date est égale ou ultérieure à la date indiquée.
  - Date « Au » seulement : extrait les enregistrements dont la date est égale ou antérieure à la date indiquée.
  - Dates « Du » et « Au » : extrait les enregistrements dont la date se trouve entre les dates indiquées, inclusion faite de ces dates.
- La section « Type » sous « Appareils de protection respiratoires offrant une protection CBRN » permet la sélection de plusieurs valeurs. Les résultats affichés correspondent alors à au moins un des types sélectionnés.

### **Astuces concernant les résultats de recherche**

- Pour afficher les détails d'une approbation, cliquez sur la valeur qui se trouve dans la colonne « Approbation ».
- Pour afficher les composants relatifs à une approbation, cliquez sur la valeur qui se trouve dans la colonne « Composants ».
- Pour afficher les coordonnées d'un fabricant, cliquez sur la valeur qui se trouve à la ligne « Fabricant » de la page présentant les détails d'une approbation.

## The National Personal Protective Technology Laboratory (NPPTL)

Certified Equipment List	<a href="#">Certified Equipment List &gt; General Cautions and Limitations</a>	Promoting productive workplaces through safety and health research 
Search		
<b>General Cautions and Limitations</b>	<b>General Cautions and Limitations</b>	
13F - Self-Contained Breathing Apparatus	These limitations are by no means all inclusive. The respirator manufacturer may also identify further cautions and limitations for their respirators. In addition, regulatory agencies may also place a limit on the use of respirators in their standards.	
13G - Closed-Circuit Escape Respirator	See approval label for specific approval information and limitations.	
14G - Gas Masks	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">13F - Self-Contained Breathing Apparatus</a></li> <li>• <a href="#">13G - Closed-Circuit Escape Respirator</a></li> <li>• <a href="#">14G - Gas Masks</a></li> <li>• <a href="#">19C - Supplied Air Respirators</a></li> <li>• <a href="#">21C - Particulate Respirators (Part 11)</a></li> <li>• <a href="#">23C - Chemical Cartridges</a></li> <li>• <a href="#">84A - Non-powered Air-Purifying Particulate Filter Respirators</a></li> <li>• <a href="#">Powered Air-Purifying Respirators (PAPR)</a></li> </ul>	
19C - Supplied Air Respirators		
21C - Particulate Respirators (Part 11)		
23C - Chemical Cartridges		
84A - Non-powered Air-Purifying Particulate Filter Respirators		
Powered Air-Purifying Respirators (PAPR)		
Definitions of Terms		
Prior Manufacturers Names		

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019,  
de <https://www.cdc.gov/NIOSH-CEL/Limitations>



---

### 3. GENERAL CAUTIONS AND LIMITATIONS / PRÉCAUTIONS ET LIMITES D'UTILISATION GÉNÉRALES

Ces mises en garde ne sont nullement exhaustives. Les fabricants peuvent eux-mêmes assortir leurs appareils de protection respiratoire d'autres précautions et limites d'utilisation. Les organismes de réglementation peuvent également indiquer les limites d'utilisation des appareils de protection respiratoire dans leurs normes.

Pour connaître les termes d'approbation et les limites d'utilisation particulières applicables à un appareil, consultez son étiquette d'approbation.


- [13F - Appareils de protection respiratoire autonomes](#)
- [13G - Appareils de protection respiratoire pour évacuation à circuit fermé<sup>1</sup>](#)
- [14G - Masques à gaz](#)
- [19C - Appareils de protection respiratoire à adduction d'air](#)
- [21C - Appareils de protection respiratoire à filtre à particules \(Partie 11\)](#)
- [23C - Cartouches chimiques](#)
- [84A - Appareils de protection respiratoire à épuration d'air et à filtre à particules non motorisés](#)
- [Appareils de protection respiratoire à épuration d'air à ventilation assistée \(APRÉAVA\)](#)

---

<sup>1</sup> La section 13 G n'est pas incluse dans ce document, car en date du 29 mai 2019, le contenu était similaire à celui de la section 13 F. Une mise à jour du NIOSH est prévue.

The National Personal Protective Technology Laboratory (NPPTL)

Certified Equipment List > General Cautions and Limitations > 13F - Self-Contained Breathing Apparatus

Promoting productive workplaces through safety and health research 

Search

General Cautions and Limitations

**13F - Self-Contained Breathing Apparatus**

13G - Closed-Circuit Escape Respirator

14G - Gas Masks

19C - Supplied Air Respirators

21C - Particulate Respirators (Part 11)

23C - Chemical Cartridges

84A - Non-powered Air-Purifying Particulate Filter Respirators

Powered Air-Purifying Respirators (PAPR)

Definitions of Terms

Prior Manufacturers Names

NPPTL Homepage

A to Z Index

For Respirator Users

For Respirator Manufacturers

Protective Clothing and Ensembles

Protective Technology Program at NIOSH

Respirator Trusted-Source Information

General Cautions and Limitations for 13F - Self-Contained Breathing Apparatus

These limitations are by no means all inclusive. The respirator manufacturer may also identify further cautions and limitations for their respirators. In addition, regulatory agencies may also place a limit on the use of respirators in their standards.

- [Approval](#)
- [General Limitations - All SCBA](#)
- [Recommendation - SCBA with Breathing Gas Cylinder](#)
- [Additional Limitations - Closed Circuit](#)
- [Special Limitations](#)

Approval

13F - Self-Contained Breathing Apparatus	
<b>Entry Into and Escape Class</b>	Approved for respiratory protection during entry into or escape from oxygen-deficient atmospheres, gases and vapors
<b>Escape Only Class</b>	Approved for respiratory protection during escape only from oxygen-deficient atmospheres, gases and vapors
<b>Combination Self-Contained Breathing Apparatus and Supplied-Air Respirator Class (demand and pressure demand)</b>	Approved for respiratory protection during entry into and escape from oxygen-deficient atmospheres, gases and vapors, when using air-line air supply. If the self-contained breathing apparatus is to be used during entry, the SCBA must be classified for 15 minutes or longer service time and not more than 20 percent of the rated capacity of the air supply is used during entry

General Limitations - All SCBA

- Use only for temperatures above the temperature listed on the approval label.
- Approved only when compressed air reservoir is fully charged with air meeting the requirements of the Compressed Gas Association specification G-7.1 for Type 1, Grade D air, or equivalent specifications.
- The air container shall meet applicable DOT specifications.
- Use adequate skin protection when worn in gases or vapors that poison by skin absorption.
- Refer to approval label and instruction and maintenance manuals for additional information on use and maintenance of these respirators.
- In making renewals and repairs, parts identical with those furnished by the manufacturer under the pertinent approval shall be maintained.
- This respirator shall be selected, fitted, used and maintained in accordance with Mine Safety and Health Administration and other applicable regulations.

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019, de <https://www.cdc.gov/NIOSH-CEL/Limitations/F13>


### 3.1 General Cautions and Limitations for 13F - Self-Contained Breathing Apparatus / Précautions et limites d'utilisation générales applicables à la classe 13F - Appareils de protection respiratoire autonomes

Ces mises en garde ne sont nullement exhaustives. Les fabricants peuvent eux-mêmes assortir leurs appareils de protection respiratoire d'autres précautions et limites d'utilisation. Les organismes de réglementation peuvent également indiquer les limites d'utilisation des appareils de protection respiratoire dans leurs normes.

- Approbation
- Limites d'utilisation générales – Tous les APRA
- Recommandation – APRA avec bouteille de gaz respiratoire
- Limites d'utilisation complémentaires – APRA à circuit fermé
- Limites d'utilisation particulières

#### Approbation

<b>13F - Appareils de protection respiratoire autonomes</b>	
<b>Appareils de protection respiratoire pour pénétration et évacuation</b>	Protection respiratoire approuvée durant la pénétration ou l'évacuation d'un environnement d'air, de gaz ou de vapeur pauvre en oxygène.
<b>Appareils de protection respiratoire pour évacuation seulement</b>	Protection respiratoire approuvée seulement durant l'évacuation d'un environnement d'air, de gaz ou de vapeur pauvre en oxygène.
<b>Appareils de protection respiratoire combinés : appareil de protection respiratoire autonome – appareil de protection respiratoire à adduction d'air (à la demande<sup>1</sup> ou à surpression)</b>	Protection respiratoire approuvée durant la pénétration ou l'évacuation d'un environnement d'air, de gaz ou de vapeur pauvre en oxygène lorsqu'on assure un approvisionnement en air pur. Si l'appareil de protection respiratoire autonome est appelé à être utilisé durant la pénétration, il doit être homologué pour un temps de service d'au moins 15 minutes, et la quantité d'air utilisée durant la pénétration ne doit pas dépasser 20 % de la capacité nominale de l'appareil.

 <sup>1</sup> Les appareils de protection respiratoire à la demande sont prohibés au Québec (RSST a. 46).

**Limites d'utilisation générales - Tous les APRA**

- À n'utiliser qu'à des températures supérieures à celle indiquée sur l'étiquette d'approbation.
- Utilisation approuvée seulement lorsque le réservoir d'air comprimé est complètement chargé d'air répondant aux exigences de la norme G-7.1 de la Compressed Gas Association (CGA) concernant l'air de type 1 et de grade D, ou d'une norme équivalente<sup>1</sup>.
- Le réservoir d'air doit satisfaire aux spécifications pertinentes du Department of Transportation (DOT)<sup>2</sup>.
- Une protection adéquate de la peau est requise lorsque l'appareil est utilisé dans un environnement de gaz ou de vapeur où des risques d'absorption cutanée sont présents.
- Pour plus d'information sur l'utilisation et l'entretien de ces appareils de protection respiratoire, veuillez consulter leur étiquette d'approbation, leur mode d'emploi et leur guide d'entretien.
- En cas de remplacement ou de réparation, des pièces identiques à celles fournies par le fabricant et pour lesquelles l'approbation a été accordée doivent être utilisées.
- L'appareil de protection respiratoire doit être choisi, ajusté, utilisé et entretenu conformément à la réglementation de la Mine Safety and Health Administration et aux autres règlements applicables<sup>3</sup>.



<sup>1</sup> Au Québec, l'air comprimé respirable doit être conforme à la norme CSA Z180.1-00. (Règlement sur la santé et la sécurité du travail a.48).

<sup>2</sup> Au Québec, les réservoirs doivent être conformes à différentes normes CSA (B339 et B340).

<sup>3</sup> Au Québec, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, le Code de sécurité pour les travaux de construction et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines prévoient les dispositions portant sur le choix, l'ajustement, l'utilisation et l'entretien des appareils de protection respiratoire.



#### Recommandation - SCBA with Breathing Gas Cylinders

NIOSH recommends that SCBA be inspected weekly if stored and immediately before use if used regularly, for breathing gas pressure.

#### Additional Limitations - Closed Circuit

- If compressed air supply is used: Approved only when air reservoir is fully charged with air meeting the requirements of the Compressed Gas Association (CGA) Specification G-7.1 for Type 1, Grade D air, or equivalent specifications.
- If compressed oxygen or liquid oxygen is used: Approved for use only when the cylinder or container is charged with compressed oxygen or liquid oxygen meeting U.S.P. specifications.
- If enriched air is used: Approved for use only when the cylinder or container is charged with compressed gas meeting the requirements listed in Federal Register Vol. 20, No. 222, November 18, 1985. Oxygen in the facepiece shall not exceed 30 percent by volume under normal temperature and pressure conditions.
- If liquefied breathing air is used: Must meet both Type I gaseous air and Type II liquefied air specifications (1966 edition of CGA G-7.1).
- The oxygen container shall meet applicable DOT specifications.
- Provide proper care, training, and maintenance of the apparatus as specifically described in the manufacturer's instruction and maintenance manuals.
- After each use of each apparatus, a fully charged breathing gas container and a recharge of carbon dioxide scrubber shall be installed.
- Thorough cleaning and disinfecting of facepiece, breathing tube, and breathing bag must be done in accordance with the manufacturer's instructions.

#### Special Limitations

13F - Self-Contained Breathing Apparatus	
<b>Open circuit pressure demand</b>	Negative pressure mode shall be used only when donning apparatus.
<b>Closed circuit pressure demand</b>	Do not use this apparatus where there is direct exposure to open flames or in high radiant heat. (This limitation applies to 100 percent oxygen apparatus only.)
<b>Open circuit (pressure demand, demand, or continuous flow)</b>	OSHA regulations require that escape respirators be inspected monthly.
<b>Closed circuit</b>	OSHA regulations require that escape respirators be inspected monthly. MSHA regulations require that self-rescuers that are carried be inspected daily.
<b>Combination Self-Contained Breathing Apparatus and Supplied-Air Respirators (demand and pressure demand)</b>	Use only the hose lengths and pressure ranges specified on the approval label. If the supplied air fails, open cylinder valve and proceed to fresh air immediately.

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019, de <https://wwwn.cdc.gov/NIOSH-CEL/Limitations/F13>

### Recommandation - APRA avec bouteille de gaz respiratoire

Le NIOSH recommande que la pression du gaz respiratoire des APRA soit vérifiée de façon hebdomadaire lorsqu'ils sont entreposés, de même qu'aussitôt avant chaque utilisation s'ils sont utilisés de façon régulière.

### Limites d'utilisation complémentaires – APRA à circuit fermé

- Approvisionnement en air comprimé : utilisation approuvée seulement lorsque le réservoir d'air est complètement chargé d'air répondant aux exigences de la norme G-7.1 de la Compressed Gas Association (CGA) concernant l'air de type 1 et de grade D, ou d'une norme équivalente<sup>1</sup>.
- Approvisionnement en oxygène comprimé ou en oxygène liquide : utilisation approuvée seulement lorsque le réservoir ou la bouteille est chargé d'oxygène comprimé ou d'oxygène liquide conforme aux spécifications de l'USP.
- Approvisionnement en air enrichi : utilisation approuvée seulement lorsque le réservoir ou la bouteille est chargé de gaz comprimé répondant aux exigences énoncées dans le *Federal Register*, vol. 20, n° 222 (18 novembre 1985). Le taux d'oxygène à l'intérieur du masque ne doit pas dépasser 30 % par volume dans des conditions de température et de pression normales.
- Approvisionnement en air respirable liquéfié : doit répondre aux exigences de la norme G-7.1 de la CGA (1966) concernant l'air gazeux de type I et l'air liquéfié de type II<sup>1</sup>.
- Le réservoir d'oxygène doit satisfaire aux spécifications pertinentes du Department of Transportation (DOT)<sup>2</sup>.
- L'appareil doit faire l'objet d'un soin, d'une formation et d'un entretien conformes aux instructions du fabricant et aux dispositions du manuel d'entretien.
- Après chaque utilisation, l'appareil doit être équipé d'un réservoir de gaz respiratoire entièrement chargé et d'un épurateur de dioxyde de carbone.
- La pièce faciale, le tube respiratoire et le sac respiratoire doivent être rigoureusement nettoyés et désinfectés conformément aux instructions du fabricant.

### Limites d'utilisation particulières

13F - Appareils de protection respiratoire autonomes	
Appareils de protection respiratoire à surpression à circuit ouvert	L'appareil ne doit être utilisé en mode de pression négative qu'au moment de l'enfiler.
Appareils de protection respiratoire à surpression à circuit fermé	Ce type d'appareil ne doit pas être utilisé en situation d'exposition directe aux flammes ou à une forte chaleur rayonnante. (Cette limite d'utilisation ne s'applique qu'aux appareils approvisionnés en oxygène pur.)
Appareils de protection respiratoire à circuit ouvert (à surpression, à la demande ou à débit continu) <sup>3</sup>	Conformément à la réglementation de l'OSHA <sup>4</sup> , les appareils de protection respiratoire pour évacuation doivent faire l'objet d'une inspection mensuelle.
Appareils de protection respiratoire à circuit fermé	Conformément à la réglementation de l'OSHA <sup>4</sup> , les appareils de protection respiratoire pour évacuation doivent faire l'objet d'une inspection mensuelle. Conformément à la réglementation de la MSHA, les appareils autosauveteurs qui sont portés doivent faire l'objet d'une inspection quotidienne.
Appareils de protection respiratoire combinés : appareil de protection respiratoire autonome – appareil de protection respiratoire à adduction d'air (à la demande <sup>3</sup> ou à surpression)	Les longueurs de tuyau et les fourchettes de pression indiquées sur l'étiquette d'approbation doivent être respectées. En cas de défaillance de l'approvisionnement en air, il faut ouvrir la vanne de la bouteille et se diriger sans tarder vers un environnement.




<sup>1</sup> Au Québec, l'air comprimé respirable doit être conforme à la norme CSA Z180.1-00 (Règlement sur la santé et la sécurité du travail a. 48).

<sup>2</sup> Au Québec, les réservoirs doivent être conformes à différentes normes CSA (B339 et B340).

<sup>3</sup> Les appareils de protection respiratoire à la demande sont prohibés au Québec (RSST a.46).

<sup>4</sup> Au Québec, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, le Code de sécurité pour les travaux de construction et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines prévoient les dispositions portant sur le choix, l'ajustement, l'utilisation et l'entretien des appareils de protection respiratoire.

The National Personal Protective Technology Laboratory (NPPTL)

Certified Equipment List	<a href="#">Certified Equipment List</a> > <a href="#">General Cautions and Limitations</a> > <a href="#">14G - Gas Masks</a>	<small>Promoting productive workplaces through safety and health research</small> / 
Search		
General Cautions and Limitations	<h3>General Cautions and Limitations for 14G - Gas Masks</h3> <p>These limitations are by no means all inclusive. The respirator manufacturer may also identify further cautions and limitations for their respirators. In addition, regulatory agencies may also place a limit on the use of respirators in their standards.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><a href="#">General Limitations - All Gas Masks</a></li> <li><a href="#">Pesticides</a></li> </ul>	
13F - Self-Contained Breathing Apparatus		
13G - Closed-Circuit Escape Respirator		
14G - Gas Masks		
19C - Supplied Air Respirators		
21C - Particulate Respirators (Part 11)	<h4>General Limitations - All Gas Masks</h4> <ul style="list-style-type: none"> <li>Not for use in atmospheres immediately dangerous to life or health.</li> <li>Not for use in atmospheres containing less than 19.5 percent oxygen.</li> <li>Refer to approval label, and instruction and maintenance manuals, for additional information on use and maintenance of these respirators.</li> <li>In making renewals and repairs, parts identical with those furnished by the manufacturer under the pertinent approval shall be maintained.</li> <li>Approval may include protection against particulates and multiple gases and vapors. The type of additional approval is listed in the approval record under the approval number.</li> <li>Follow the manufacturer's instructions for changing canisters.</li> <li>Do not wear for protection against gases or vapors with poor warning properties or those which generate high heats of reaction with sorbent materials in the canister.</li> <li>Respirators shall be selected, fitted, used and maintained in accordance with Mine Safety and Health Administration and other applicable regulations.</li> </ul>	
23C - Chemical Cartridges		
84A - Non-powered Air-Purifying Particulate Filter Respirators		
Powered Air-Purifying Respirators (PAPR)		
Definitions of Terms		
Prior Manufacturers Names		
NPPTL Homepage	<p>Pesticides</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Refer to pesticide label for limitations on respirator use.</li> </ul>	
A to Z Index		

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019 de <https://www.cdc.gov/NIOSH-CEL/Limitations/G14>



### 3.2 General Cautions and Limitations for 14G - Gas Masks / Précautions et limites d'utilisation générales applicables à la classe 14G – Masques à gaz

Ces mises en garde ne sont nullement exhaustives. Les fabricants peuvent eux-mêmes assortir leurs appareils de protection respiratoire d'autres précautions et limites d'utilisation. Les organismes de réglementation peuvent également indiquer les limites d'utilisation des appareils de protection respiratoire dans leurs normes.

- Limites d'utilisation générales - Tous les masques à gaz
- Pesticides

#### Limites d'utilisation générales - Tous les masques à gaz

- Ce type d'appareil ne doit pas être utilisé dans des atmosphères qui présentent un danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS).
- Ce type d'appareil ne doit pas être utilisé dans des atmosphères ayant moins de 19,5 % d'oxygène.
- Pour plus d'information sur l'utilisation et l'entretien de ces appareils de protection respiratoire, veuillez consulter leur étiquette d'approbation, leur mode d'emploi et leur guide d'entretien.
- En cas de remplacement ou de réparation, des pièces identiques à celles fournies par le fabricant et pour lesquelles l'approbation a été accordée doivent être utilisées.
- L'approbation peut inclure une protection contre les matières particulaires et divers gaz et vapeurs. Les approbations complémentaires sont indiquées dans l'enregistrement d'approbation correspondant au numéro d'approbation.
- Les boîtiers filtrants doivent être remplacés selon les instructions du fabricant.
- Il faut éviter de porter une protection contre les gaz ou les vapeurs offrant des caractéristiques de détection difficilement perceptibles ou produisant une forte chaleur de réaction avec les matériaux adsorbants du boîtier filtrant.
- L'appareil de protection respiratoire doit être choisi, ajusté, utilisé et entretenu conformément à la réglementation de la Mine Safety and Health Administration et aux autres règlements applicables.<sup>1</sup>

#### Pesticides

- Veuillez consulter l'étiquette du pesticide pour connaître les limites d'utilisation d'un appareil de protection respiratoire.



<sup>1</sup> Au Québec, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, le Code de sécurité pour les travaux de construction et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines prévoient les dispositions portant sur le choix, l'ajustement, l'utilisation et l'entretien des appareils de protection respiratoire.

The National Personal Protective Technology Laboratory (NPPTL)

Certified Equipment List

Search

General Cautions and Limitations

13F - Self-Contained Breathing Apparatus

13G - Closed-Circuit Escape Respirator

14G - Gas Masks

**19C - Supplied Air Respirators**

21C - Particulate Respirators (Part 11)

23C - Chemical Cartridges

84A - Non-powered Air-Purifying Particulate Filter Respirators

Powered Air-Purifying Respirators (PAPR)

Definitions of Terms

Prior Manufacturers Names

NPPTL Homepage

[A to Z Index](#)

[Certified Equipment List](#) > [General Cautions and Limitations](#) > [19C - Supplied Air Respirators](#)

Promoting productive workplaces through safety and health research

### General Cautions and Limitations for 19C - Supplied Air Respirators

These limitations are by no means all inclusive. The respirator manufacturer may also identify further cautions and limitations for their respirators. In addition, regulatory agencies may also place a limit on the use of respirators in their standards.

- [Approval](#)
- [Limitations - Type A](#)
- [Limitations - Type B](#)
- [Limitations - Type C \(Continuous Flow, Pressure Demand, Demand\)](#)
- [Limitations - Type CE \(Abrasive Blasting\)](#)

Approval

19C - Supplied-Air Respirators	
<b>Type A</b>	Approved for respiratory protection against atmospheres not immediately dangerous to life or health.
<b>Type B</b>	
<b>Type C - Continuous Flow</b>	Respirator only approved when used with respirable air.
<b>Type C - Pressure Demand</b>	
<b>Type C - Demand</b>	
<b>Type CE - Abrasive Blasting</b>	Approved for abrasive blasting and respiratory protection against atmospheres not immediately dangerous to life or health.
<b>Blasting</b>	Respirator only approved with used with respirable air.

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019, de <https://www.cdc.gov/NIOSH-CEL/Limitations/C19>

### 3.3 General Cautions and Limitations for 19C - Supplied Air Respirators / Précautions et limites d'utilisation générales applicables à la classe 19C – Appareils de protection respiratoire à adduction d'air

Ces mises en garde ne sont nullement exhaustives. Les fabricants peuvent eux-mêmes assortir leurs appareils de protection respiratoire d'autres précautions et limites d'utilisation. Les organismes de réglementation peuvent également indiquer les limites d'utilisation des appareils de protection respiratoire dans leurs normes.

- Approbation
- Limites d'utilisation - Type A
- Limites d'utilisation - Type B
- Limites d'utilisation - Type C (appareils de protection respiratoire à débit continu, à surpression ou à la demande<sup>1</sup>)
- Limites d'utilisation - Type CE (appareils de protection respiratoire pour nettoyage au jet abrasif)

#### Approbation

<b>19C – Appareils de protection respiratoire à adduction d'air</b>	
<b>Type A</b> <b>Type B</b>	Approuvés pour une protection respiratoire dans des atmosphères qui ne présentent pas un danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS).
<b>Type C – appareils de protection respiratoire à débit continu</b> <b>Type C – appareils de protection respiratoire à surpression</b> <b>Type C – appareils de protection respiratoire à la demande<sup>1</sup></b>	Ce type d'appareil de protection respiratoire n'est approuvé que pour une utilisation avec de l'air respirable.
<b>Type CE – Appareils de protection respiratoire pour le décapage au jet abrasif</b>	Approuvés pour le décapage au jet abrasif et pour une protection respiratoire dans des atmosphères qui ne présentent pas un danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS). Ce type d'appareil de protection respiratoire n'est approuvé que pour une utilisation avec de l'air respirable.



<sup>1</sup> Les appareils de protection respiratoire à la demande sont prohibés au Québec (RSST a. 46).

#### Limitations - Type A

- Not for use in atmospheres containing less than 19.5 percent oxygen.
- Use only the hose lengths, RPM, or pressure ranges specified on the approval label.
- In making renewals and repairs, parts identical with those furnished by the manufacturer under the pertinent approval shall be maintained.
- Refer to approval label and instruction and maintenance manuals for additional information on use and maintenance of these respirators.
- Follow manufacturer's instructions for fitting the facepiece, for location of the blower, for preventing entanglement and fouling of the hose, or operation of the blower and for caring of the respirator while in use.
- The respirator shall be selected, fitted, used and maintained in accordance with Mine Safety and Health Administration and other applicable regulations.

#### Limitations - Type B

- Not for use in atmospheres containing less than 19.5 percent oxygen.
- Use only the hose lengths specified on the approval label.
- In making renewals and repairs, parts identical with those furnished by the manufacturer under the pertinent approval be maintained.
- Refer to approval label and instruction and maintenance manuals for additional information on use and maintenance of these respirators.
- Follow manufacturer's instructions for locating the intake of the air supply hose.
- The respirator shall be selected, fitted, used and maintained in accordance with Mine Safety and Health Administration and other applicable regulations.

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019,  
de <https://wwwn.cdc.gov/NIOSH-CEL/Limitations/C19>

### Limites d'utilisation - Type A

- Ce type d'appareil ne doit pas être utilisé dans des atmosphères ayant moins de 19,5 % d'oxygène.
- Les longueurs de tuyau, les vitesses de rotation et les fourchettes de pression indiquées sur l'étiquette d'approbation doivent être respectés.
- En cas de remplacement ou de réparation, des pièces identiques à celles fournies par le fabricant et pour lesquelles l'approbation a été accordée doivent être utilisées.
- Pour plus d'information sur l'utilisation et l'entretien de ces appareils de protection respiratoire, veuillez consulter leur étiquette d'approbation, leur mode d'emploi et leur guide d'entretien.
- Les instructions du fabricant doivent être appliquées en ce qui concerne l'ajustement de la pièce faciale, l'emplacement et l'utilisation de la soufflante, la prévention de l'entortillement et de l'obstruction du tuyau d'adduction d'air, ainsi que le soin à prendre de l'appareil de protection respiratoire pendant son utilisation.
- L'appareil de protection respiratoire doit être choisi, ajusté, utilisé et entretenu conformément à la réglementation de la Mine Safety and Health Administration et aux autres règlements applicables.<sup>1</sup>

### Limites d'utilisation - Type B

- Ce type d'appareil ne doit pas être utilisé dans des atmosphères ayant moins de 19,5 % d'oxygène.
- Les longueurs de tuyau indiquées sur l'étiquette d'approbation doivent être respectées.
- En cas de remplacement ou de réparation, des pièces identiques à celles fournies par le fabricant et pour lesquelles l'approbation a été accordée doivent être utilisées.
- Pour plus d'information sur l'utilisation et l'entretien de ces appareils de protection respiratoire, veuillez consulter leur étiquette d'approbation, leur mode d'emploi et leur guide d'entretien.
- Les instructions du fabricant doivent être respectées en ce qui concerne l'emplacement de la prise d'air du tuyau d'adduction.
- L'appareil de protection respiratoire doit être choisi, ajusté, utilisé et entretenu conformément à la réglementation de la Mine Safety and Health Administration et aux autres règlements applicables.<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Au Québec, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, le Code de sécurité pour les travaux de construction et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines prévoient les dispositions portant sur le choix, l'ajustement, l'utilisation et l'entretien des appareils de protection respiratoire.

**Limitations - Type C (Continuous Flow, Pressure Demand, Demand)**

- Use only the hose lengths and pressure ranges specified on the approval label.
- In making renewals and repairs, parts identical with those furnished by the manufacturer under the pertinent approval shall be maintained.
- Refer to approval label and instruction and maintenance manuals for additional information on use and maintenance of these respirators.
- The respirator shall be selected, fitted, used and maintained in accordance with Mine Safety and Health Administration and other applicable regulations.

**Limitations - Type CE (Abrasive Blasting)**

- Use only the hose lengths and pressure ranges specified on the approval label.
- In making renewals and repairs, parts identical with those furnished by the manufacturer under the pertinent approval shall be maintained.
- Refer to approval label and instruction and maintenance manuals for additional information on use and maintenance of these respirators.
- The respirator shall be selected, fitted, used and maintained in accordance with Mine Safety and Health Administration and other applicable regulations.

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019,  
de <https://wwwn.cdc.gov/NIOSH-CEL/Limitations/C19>

**Limites d'utilisation - Type C (appareils de protection respiratoire à débit continu, à surpression ou à la demande<sup>1</sup>)**

- Les longueurs de tuyau et les fourchettes de pression indiquées sur l'étiquette d'approbation doivent être respectées.
- En cas de remplacement ou de réparation, des pièces identiques à celles fournies par le fabricant et pour lesquelles l'approbation a été accordée doivent être utilisées.
- Pour plus d'information sur l'utilisation et l'entretien de ces appareils de protection respiratoire, veuillez consulter leur étiquette d'approbation, leur mode d'emploi et leur guide d'entretien.
- L'appareil de protection respiratoire doit être choisi, ajusté, utilisé et entretenu conformément à la réglementation de la Mine Safety and Health Administration et aux autres règlements applicables.<sup>2</sup>

**Limites d'utilisation - Type CE (appareils de protection respiratoire pour nettoyage au jet abrasif)**

- Les longueurs de tuyau et les fourchettes de pression indiquées sur l'étiquette d'approbation doivent être respectées.
- En cas de remplacement ou de réparation, des pièces identiques à celles fournies par le fabricant et pour lesquelles l'approbation a été accordée doivent être utilisées.
- Pour plus d'information sur l'utilisation et l'entretien de ces appareils de protection respiratoire, veuillez consulter leur étiquette d'approbation, leur mode d'emploi et leur guide d'entretien.
- L'appareil de protection respiratoire doit être choisi, ajusté, utilisé et entretenu conformément à la réglementation de la Mine Safety and Health Administration et aux autres règlements applicables.<sup>2</sup>



<sup>1</sup> Les appareils de protection respiratoire à la demande sont prohibés au Québec (RSST a. 46).

<sup>2</sup> Au Québec, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, le Code de sécurité pour les travaux de construction et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines prévoient les dispositions portant sur le choix, l'ajustement, l'utilisation et l'entretien des appareils de protection respiratoire.

The National Personal Protective Technology Laboratory (NPPTL)

**Certified Equipment List**

Search

General Cautions and Limitations

13F - Self-Contained Breathing Apparatus

13G - Closed-Circuit Escape Respirator

14G - Gas Masks

19C - Supplied Air Respirators

**21C - Particulate Respirators (Part 11)**

23C - Chemical Cartridges

84A - Non-powered Air-Purifying Particulate Filter Respirators

Powered Air-Purifying Respirators (PAPR)

Definitions of Terms

Prior Manufacturers Names

**NPPTL Homepage**


[A to Z Index](#)

[For Respirator Users](#)

[For Respirator Manufacturers](#)

[Certified Equipment List](#) > [General Cautions and Limitations](#) > [21C - Particulate Respirators \(Part 11\)](#)

Promoting productive workplaces through safety and health research



### General Cautions and Limitations for 21C - Particulate Respirators (Part 11)

These limitations are by no means all inclusive. The respirator manufacturer may also identify further cautions and limitations for their respirators. In addition, regulatory agencies may also place a limit on the use of respirators in their standards.

- [Approval](#)
- [Limitations - Single Use](#)
- [Limitations - Dusts, Dusts and Mists, and Dusts, Fumes and Mists](#)
- [Limitations - High-efficiency](#)
- [Additional limitations for combination Type C Supplied-Air Respirators with escape high-efficiency respirators](#)

Approval

21C - Particulate Respirators (Part 11)	
<b>Single Use</b>	Approved for respiratory protection against pneumoconiosis- and fibrosis- producing dusts and mists.
<b>Dusts</b>	Approved for respiratory protection against dusts having an exposure limit measured as a time weighted average not less than 0.05 milligram per cubic meter or 2 million particles per cubic foot.
<b>Dusts and Mists</b>	Approved for respiratory protection against dusts and mists having an exposure limit measured as a time weighted average not less than 0.05 milligram per cubic meter or 2 million particles per cubic foot.
<b>Dusts, Fumes and Mists</b>	Approved for respiratory protection against dusts, fumes and mists having an exposure limit measured as a time weighted average not less than 0.05 milligram per cubic meter or 2 million particles per cubic foot.
<b>High-efficiency</b>	Approved for respiratory protection against dusts, fumes and mists having an exposure limit measured as a time weighted average less than 0.05 milligram per cubic meter and radionuclides.
<b>Radon Daughters</b>	Approved for respiratory protection against radon daughters, and radon daughters attached to dust, fumes and mists.
<b>Asbestos</b>	Approved for respiratory protection against asbestos-containing dusts and mists

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019, de <https://www.cdc.gov/NIOSH-CEL/Limitations/C21>



### 3.4 General Cautions and Limitations for 21C - Particulate Respirators (Part 11) / Précautions et limites d'utilisation générales applicables à la classe 21C – Appareils de protection respiratoire à filtre à particules (Partie 11)

Ces mises en garde ne sont nullement exhaustives. Les fabricants peuvent eux-mêmes assortir leurs appareils de protection respiratoire d'autres précautions et limites d'utilisation. Les organismes de réglementation peuvent également indiquer les limites d'utilisation des appareils de protection respiratoire dans leurs normes.

- Approbation
- Limites d'utilisation - Appareils de protection respiratoire à usage unique
- Limites d'utilisation - Masques protégeant contre les poussières, contre les poussières et les brouillards, et contre les poussières, les fumées et les brouillards
- Limites d'utilisation - Filtres à haute efficacité
- Limites d'utilisation complémentaires - Combinaison appareil de protection respiratoire à adduction d'air de type C et appareil de protection respiratoire pour évacuation à haute efficacité

#### Approbation

<b>21C - Appareils de protection respiratoire à filtre à particules (Partie 11)</b>	
<b>Appareils de protection respiratoire à usage unique</b>	Approuvés pour une protection respiratoire contre les poussières et les brouillards responsables de pneumoconioses et de fibroses. <b><u>OBSOLÈTE</u></b>
<b>Masques protégeant contre les poussières</b>	Approuvés pour une protection respiratoire contre les poussières présentant une limite d'exposition moyenne pondérée d'au moins 0,05 milligramme par mètre cube ou 2 millions de particules par pied cube. <b><u>OBSOLÈTE</u></b>
<b>Masques protégeant contre les poussières et les brouillards</b>	Approuvés pour une protection respiratoire contre les poussières et les brouillards présentant une limite d'exposition moyenne pondérée d'au moins 0,05 milligramme par mètre cube ou 2 millions de particules par pied cube. <b><u>OBSOLÈTE</u></b>
<b>Masques protégeant contre les poussières, les fumées et les brouillards</b>	Approuvés pour une protection respiratoire contre les poussières, les fumées et les brouillards présentant une limite d'exposition moyenne pondérée d'au moins 0,05 milligramme par mètre cube ou 2 millions de particules par pied cube. <b><u>OBSOLÈTE</u></b>
<b>Filtres à haute efficacité</b>	Approuvés pour une protection respiratoire contre les poussières, les fumées et les brouillards présentant une limite d'exposition moyenne pondérée de moins de 0,05 milligramme par mètre cube, de même que contre les radionucléides. <b><u>OBSOLÈTE</u></b>
<b>Produits de filiation du radon</b>	Approuvés pour une protection respiratoire contre les produits de filiation du radon, de même que contre les poussières, les fumées et les brouillards contenant des produits de filiation du radon. <b><u>OBSOLÈTE</u></b>
<b>Appareils de protection respiratoire contre l'amiante</b>	Approuvés pour une protection respiratoire contre les poussières et les brouillards contenant de l'amiante. <b><u>OBSOLÈTE</u></b>

#### Limitations - Single Use

- Not for use in atmospheres immediately dangerous to life or health.
- Not for use in atmospheres containing less than 19.5 percent oxygen.
- In making renewals and repairs, parts identical with those furnished by the manufacturer under the pertinent approval shall be maintained.
- Follow the manufacturer's instructions for changing filters.
- Refer to approval label and instruction and maintenance manuals for additional information on use and maintenance of these respirators.
- The respirator shall be selected, fitted, used and maintained in accordance with Mine Safety and Health Administration and other applicable regulations.

#### Limitations - Dusts, Dusts and Mists, and Dusts, Fumes and Mists

- Not for use in atmospheres immediately dangerous to life or health.
- Not for use in atmospheres containing less than 19.5 percent oxygen.
- In making renewals and repairs, parts identical with those furnished by the manufacturer under the pertinent approval shall be maintained.
- Refer to approval label and instruction and maintenance manuals for additional information on use and maintenance of these respirators.
- Follow the manufacturer's instructions for changing filters.
- The respirator shall be selected, fitted, used and maintained in accordance with Mine Safety and Health Administration and other applicable regulations.

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019,  
de <https://wwwn.cdc.gov/NIOSH-CEL/Limitations/C21>

### **Limites d'utilisation - Appareils de protection respiratoire à usage unique**

- Ce type d'appareil ne doit pas être utilisé dans des atmosphères qui présentent un danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS).
- Ce type d'appareil ne doit pas être utilisé dans des atmosphères ayant moins de 19,5 % d'oxygène.
- En cas de remplacement ou de réparation, des pièces identiques à celles fournies par le fabricant et pour lesquelles l'approbation a été accordée doivent être utilisées.
- Les filtres doivent être remplacés selon les instructions du fabricant.
- Pour plus d'information sur l'utilisation et l'entretien de ces appareils de protection respiratoire, veuillez consulter leur étiquette d'approbation, leur mode d'emploi et leur guide d'entretien.
- L'appareil de protection respiratoire doit être choisi, ajusté, utilisé et entretenu conformément à la réglementation de la Mine Safety and Health Administration et aux autres règlements applicables.<sup>1</sup>

### **Limites d'utilisation - Masques antipoussières, antipoussières et brouillards, et antipoussières, fumées et brouillards**

- Ce type d'appareil ne doit pas être utilisé dans des atmosphères qui présentent un danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS).
- Ce type d'appareil ne doit pas être utilisé dans des atmosphères ayant moins de 19,5 % d'oxygène.
- En cas de remplacement ou de réparation, des pièces identiques à celles fournies par le fabricant et pour lesquelles l'approbation a été accordée doivent être utilisées.
- Pour plus d'information sur l'utilisation et l'entretien de ces appareils de protection respiratoire, veuillez consulter leur étiquette d'approbation, leur mode d'emploi et leur guide d'entretien.
- Les filtres doivent être remplacés selon les instructions du fabricant.
- L'appareil de protection respiratoire doit être choisi, ajusté, utilisé et entretenu conformément à la réglementation de la Mine Safety and Health Administration et aux autres règlements applicables.<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Au Québec, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, le Code de sécurité pour les travaux de construction et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines prévoient les dispositions portant sur le choix, l'ajustement, l'utilisation et l'entretien des appareils de protection respiratoire.

#### Limitations - High-efficiency

- Not for use in atmospheres immediately dangerous to life or health.
- Not for use in atmospheres containing less than 19.5 percent oxygen.
- In making renewals and repairs, parts identical with those furnished by the manufacturer under the pertinent approval shall be maintained.
- Refer to approval label and instruction and maintenance manuals for additional information on use and maintenance of these respirators.
- Follow the manufacturer's instructions for changing filters and replacing respirators.
- The respirator shall be selected, fitted, used and maintained in accordance with Mine Safety and Health Administration and other applicable regulations.

#### Additional Limitations - Combination Type C Supplied-Air Respirator with Escape High-efficiency Respirator

- Use only the hose lengths and pressure ranges specified on the approval label.
- When airflow is cut off, switch to filter and immediately exit to clean air.

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019,  
de <https://wwwn.cdc.gov/NIOSH-CEL/Limitations/C21>

### **Limites d'utilisation - Filtres à haute efficacité**

- Ce type d'appareil ne doit pas être utilisé dans des atmosphères qui présentent un danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS).
- Ce type d'appareil ne doit pas être utilisé dans des atmosphères ayant moins de 19,5 % d'oxygène.
- En cas de remplacement ou de réparation, des pièces identiques à celles fournies par le fabricant et pour lesquelles l'approbation a été accordée doivent être utilisées.
- Pour plus d'information sur l'utilisation et l'entretien de ces appareils de protection respiratoire, veuillez consulter leur étiquette d'approbation, leur mode d'emploi et leur guide d'entretien.
- L'appareil de protection respiratoire et les filtres doivent être remplacés selon les instructions du fabricant.
- L'appareil de protection respiratoire doit être choisi, ajusté, utilisé et entretenu conformément à la réglementation de la Mine Safety and Health Administration et aux autres règlements applicables.<sup>1</sup>

### **Limites d'utilisation complémentaires - Combinaison appareil de protection respiratoire à adduction d'air de type C et appareil de protection respiratoire pour évacuation à haute efficacité**

- Les longueurs de tuyau et les fourchettes de pression indiquées sur l'étiquette d'approbation doivent être respectées.
- Lorsque l'apport d'air est coupé, il faut passer en mode filtre et se diriger sans tarder vers un environnement d'air pur.



<sup>1</sup> Au Québec, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, le Code de sécurité pour les travaux de construction et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines prévoient les dispositions portant sur le choix, l'ajustement, l'utilisation et l'entretien des appareils de protection respiratoire.

The National Personal Protective Technology Laboratory (NPPTL)

- Certified Equipment List
- Search
- General Cautions and Limitations
- 13F - Self-Contained Breathing Apparatus
- 13G - Closed-Circuit Escape Respirator
- 14G - Gas Masks
- 19C - Supplied Air Respirators
- 21C - Particulate Respirators (Part 11)
- 23C - Chemical Cartridges**
- 84A - Non-powered Air-Purifying Particulate Filter Respirators
- Powered Air-Purifying Respirators (PAPR)
- Definitions of Terms
- Prior Manufacturers Names

Certified Equipment List > General Cautions and Limitations > 23C - Chemical Cartridges



### General Cautions and Limitations for 23C - Chemical Cartridges

These limitations are by no means all inclusive. The respirator manufacturer may also identify further cautions and limitations for their respirators. In addition, regulatory agencies may also place a limit on the use of respirators in their standards.

- [Approval](#)
- [General Limitations - all chemical cartridges](#)
- [Special Limitations](#)
- [Vinyl Chloride](#)

#### Approval

23C - Chemical Cartridges	
<b>Hydrogen Chloride</b>	Approved for respiratory protection against not more than 50 parts per million hydrogen chloride.
<b>Paints, Lacquers and Enamels</b>	Approved for respiratory protection against (1) mists of paints, lacquers and enamels and (2) organic vapors

See approval labels for approved maximum use concentration and for specific limitations.

#### General Limitations - All Chemical Cartridges

- Not for use in atmospheres containing less than 19.5 percent oxygen.
- Not for use in atmospheres immediately dangerous to life or health.
- Do not exceed maximum use concentrations established by regulatory standards.
- Air-line respirators can be used only when the respirators are supplied with respirable air meeting the requirements of CGA G-7.1 Grade D or higher quality.
- Use only the pressure ranges and hose lengths specified in the User's Instructions.
- Do not use powered air-purifying respirators if airflow is less than four cfm (115 lpm) for tight-fitting facepieces or six cfm (170 lpm) for hoods and/or helmets.
- If airflow is cut off, switch to filter and/or cartridge and immediately exit to clean air.
- Do not wear for protection against organic vapors with poor warning properties or those which generate high heats of reaction with sorbent.
- Contains electrical parts which have not been evaluated as an ignition source in flammable or explosive atmospheres by MSHA/NIOSH.
- Failure to properly use and maintain this product could result in injury or death.
- The Occupational Safety and Health Administration regulations require gas-proof goggles to be worn with this respirator when used against formaldehyde.
- Follow the manufacturer's User's Instructions for changing cartridges and/or filters.
- All approved respirators shall be selected, fitted, used, and maintained in accordance with MSHA, OSHA, and other applicable regulations.
- Never substitute, modify, add, or omit parts. Use only exact replacement parts in the configuration as specified by the manufacturer.
- Refer to User's Instructions, and/or maintenance manuals, for information on use and maintenance of these respirators.
- Special or critical User's Instructions and/or specific use limitations apply. Refer to User's Instructions for donning.

- NPPTL Homepage**
- [A to Z Index](#)
- [For Respirator Users](#)
- [For Respirator Manufacturers](#)
- [Protective Clothing and Ensembles](#)
- [Protective Technology Program at NIOSH](#)
- [Respirator Trusted-Source Information](#)
- [Approved Particulate Filtering Facepiece Respirators](#)

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019, de <https://www.cdc.gov/NIOSH-CEL/Limitations/C23>

### 3.5 General Cautions and Limitations for 23C - Chemical Cartridges / Précautions et limites d'utilisation générales applicables à la classe 23C – Cartouches chimiques

Ces mises en garde ne sont nullement exhaustives. Les fabricants peuvent eux-mêmes assortir leurs appareils de protection respiratoire d'autres précautions et limites d'utilisation. Les organismes de réglementation peuvent également indiquer les limites d'utilisation des appareils de protection respiratoire dans leurs normes.

- Approbation
- Limites d'utilisation générales - Toutes les cartouches chimiques
- Limites d'utilisation particulières
- Chlorure de vinyle

#### Approbation

<b>23C – Cartouches chimiques</b>	
<b>Chlorure d'hydrogène</b>	Cartouches approuvées pour une protection respiratoire dans une atmosphère ne devant pas avoir plus de 50 parties par million (ppm) de chlorure d'hydrogène.
<b>Peintures, laques et émaux</b>	Cartouches approuvées pour une protection respiratoire contre 1) les brouillards de peintures, de laques et d'émaux, et 2) les vapeurs organiques.

Consultez les étiquettes d'approbation pour connaître les concentrations maximales d'utilisation approuvées et les limites d'utilisation appropriées.

#### General Limitations - All Chemical Cartridges

- Not for use in atmospheres containing less than 19.5 percent oxygen.
- Not for use in atmospheres immediately dangerous to life or health.
- Do not exceed maximum use concentrations established by regulatory standards.
- Air-line respirators can be used only when the respirators are supplied with respirable air meeting the requirements of CGA G-7.1 Grade D or higher quality.
- Use only the pressure ranges and hose lengths specified in the User's Instructions.
- Do not use powered air-purifying respirators if airflow is less than four cfm (115 lpm) for tight-fitting facepieces or six cfm (170 lpm) for hoods and/or helmets.
- If airflow is cut off, switch to filter and/or cartridge and immediately exit to clean air.
- Do not wear for protection against organic vapors with poor warning properties or those which generate high heats of reaction with sorbent.
- Contains electrical parts which have not been evaluated as an ignition source in flammable or explosive atmospheres by MSHA/NIOSH.
- Failure to properly use and maintain this product could result in injury or death.
- The Occupational Safety and Health Administration regulations require gas-proof goggles to be worn with this respirator when used against formaldehyde.
- Follow the manufacturer's User's Instructions for changing cartridges and/or filters.
- All approved respirators shall be selected, fitted, used, and maintained in accordance with MSHA, OSHA, and other applicable regulations.
- Never substitute, modify, add, or omit parts. Use only exact replacement parts in the configuration as specified by the manufacturer.
- Refer to User's Instructions, and/or maintenance manuals, for information on use and maintenance of these respirators.
- Special or critical User's Instructions and/or specific use limitations apply. Refer to User's Instructions for donning.

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019,  
de <https://wwwn.cdc.gov/NIOSH-CEL/Limitations/C23>



### Limites d'utilisation générales - Toutes les cartouches chimiques

- Cet équipement ne doit pas être utilisé dans des atmosphères ayant moins de 19,5 % d'oxygène.
- Cet équipement ne doit pas être utilisé dans des atmosphères qui présentent un danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS).
- Les concentrations maximales d'utilisation établies en vertu des normes réglementaires<sup>1</sup> ne doivent pas être dépassées.
- Les appareils de protection respiratoire à adduction d'air ne peuvent être utilisés que s'ils sont approvisionnés en air respirable répondant aux exigences de la norme G-7.1 de la CGA concernant l'air de grade D ou de qualité supérieure.<sup>2</sup>
- Les longueurs de tuyau et les fourchettes de pression indiquées dans le mode d'emploi de l'appareil doivent être respectées.
- Les appareils de protection respiratoire à épuration d'air motorisés ne doivent pas être utilisés lorsque l'apport d'air est inférieur à 4 pieds cubes par minute (115 l/min) dans le cas des pièces faciales ajustées, ou à 6 pieds cubes par minute (170 l/min) dans le cas des cagoules et des casques.
- Lorsque l'apport d'air est coupé, il faut passer en mode filtre ou cartouche et se diriger sans tarder vers un environnement non contaminé.
- Il faut éviter de porter une protection contre les vapeurs organiques offrant des caractéristiques de détection difficilement perceptibles ou produisant une forte chaleur de réaction avec l'adsorbant.
- Ce type d'équipement renferme des composantes électriques dont le potentiel d'ignition dans une atmosphère inflammable ou explosive n'a pas été évalué par la MSHA ou le NIOSH.<sup>3</sup>
- Tout manquement à utiliser et entretenir adéquatement ce type d'équipement peut entraîner des blessures ou la mort.
- La réglementation de l'Occupational Safety and Health Administration stipule qu'il faut porter des lunettes protectrices étanches aux gaz lorsqu'on utilise ce type d'équipement en guise de protection contre le formaldéhyde.
- Les filtres et les cartouches doivent être remplacés selon les instructions du fabricant.
- Tous les appareils de protection respiratoire approuvés doivent être choisis, ajustés, utilisés et entretenus conformément à la réglementation de la MSHA et de l'OSHA, de même qu'aux autres règlements applicables.<sup>4</sup>
- Ne jamais substituer, modifier, ajouter, ni omettre des pièces. Utiliser uniquement des pièces de rechange conformes aux spécifications du fabricant.
- Pour plus d'information sur l'utilisation et l'entretien de ces appareils de protection respiratoire, veuillez consulter leur mode d'emploi et leur guide d'entretien.
- Des instructions particulières ou critiques de même que des limites d'utilisation précises s'appliquent à ce type d'équipement. Veuillez consulter le mode d'emploi avant d'enfiler ce type d'équipement.



<sup>1</sup> Ces normes réglementaires québécoises (valeurs d'exposition admissibles) sont indiquées dans l'annexe I du RSST.

<sup>2</sup> Au Québec, l'air comprimé respirable doit être conforme à la norme CSA Z180.1-00 (Règlement sur la santé et la sécurité du travail a. 48).

<sup>3</sup> Les manufacturiers peuvent s'assurer qu'un appareil ne présente pas de risque dans ces circonstances en obtenant une certification UL ou CSA attestant qu'il soit à sécurité intrinsèque.

<sup>4</sup> Au Québec, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, le Code de sécurité pour les travaux de construction et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines prévoient les dispositions portant sur le choix, l'ajustement, l'utilisation et l'entretien des appareils de protection respiratoire.

## Special Limitations

23C - Chemical Cartridges	
<b>Organic Vapor Paints, Lacquers and Enamels</b>	Do not wear for protection against organic vapors with poor warning properties or those that generate high heats of reaction with sorbent.
<b>Pesticides</b>	Do not wear for protection against organic vapors with poor warning properties or those that generate high heats of reaction with sorbent. Not approved for fumigants. Refer to pesticide label for limitations on respirator use.
<b>Other Gases and Vapors (including Mercury)</b>	The respirator should be carefully fitted to the wearer's face before use, in accordance with the manufacturer's facepiece fitting instructions. End of Service Life indicator.

## Vinyl Chloride

- Not for use in atmospheres immediately dangerous to life or health.
- Not for use in atmospheres containing less than 19.5 percent oxygen.
- In making renewals and repairs, parts identical with those furnished by the manufacturer under the pertinent approval shall be maintained.
- Refer to approval label and instruction and maintenance manuals for additional information on use and maintenance of these respirators.
- Follow manufacturer's instructions for changing sorbent element.
- The respirator shall be carefully fitted to the wearer's face before use, in accordance with the manufacturer's facepiece fitting instructions.
- The respirator shall be selected, fitted, used and maintained in accordance with Mine Safety and Health Administration and other applicable regulations.
- End of Service Life indicator.

N

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019,  
de <https://wwwn.cdc.gov/NIOSH-CEL/Limitations/C23>

**Limites d'utilisation particulières**

<b>23C - Cartouches chimiques</b>	
<b>Vapeurs organiques Peintures, laques et émaux</b>	Il faut éviter de porter une protection contre les vapeurs organiques offrant des caractéristiques de détection difficilement perceptibles ou produisant une forte chaleur de réaction avec l'adsorbant.
<b>Pesticides</b>	Il faut éviter de porter une protection contre les vapeurs organiques offrant des caractéristiques de détection difficilement perceptibles ou produisant une forte chaleur de réaction avec l'adsorbant. Ce type d'équipement n'est pas approuvé contre les fumigants. Veuillez consulter l'étiquette du pesticide pour connaître les limites d'utilisation d'un appareil de protection respiratoire.
<b>Autres gaz et vapeurs (y compris de mercure)</b>	L'appareil de protection respiratoire doit être soigneusement ajusté au visage du porteur avant d'être utilisé, et ce, conformément aux instructions du fabricant concernant l'ajustement de la pièce faciale. L'appareil doit être équipé d'un indicateur de fin de service.

**Chlorure de vinyle**

- Cet équipement ne doit pas être utilisé dans des atmosphères qui présentent un danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS).
- Cet équipement ne doit pas être utilisé dans des atmosphères ayant moins de 19,5 % d'oxygène.
- En cas de remplacement ou de réparation, des pièces identiques à celles fournies par le fabricant et pour lesquelles l'approbation a été accordée doivent être utilisées.
- Pour plus d'information sur l'utilisation et l'entretien de ces appareils de protection respiratoire, veuillez consulter leur étiquette d'approbation, leur mode d'emploi et leur guide d'entretien.
- Les matériaux adsorbants doivent être remplacés selon les instructions du fabricant.
- L'appareil de protection respiratoire doit être soigneusement ajusté au visage du porteur avant d'être utilisé, et ce, conformément aux instructions du fabricant concernant l'ajustement de la pièce faciale.
- L'appareil de protection respiratoire doit être choisi, ajusté, utilisé et entretenu conformément à la réglementation de la Mine Safety and Health Administration et aux autres règlements applicables.<sup>1</sup>
- L'appareil doit être équipé d'un indicateur de fin de service.



<sup>1</sup> Au Québec, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, le Code de sécurité pour les travaux de construction et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines prévoient les dispositions portant sur le choix, l'ajustement, l'utilisation et l'entretien des appareils de protection respiratoire.

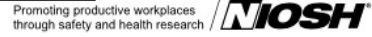
The National Personal Protective Technology Laboratory (NPPTL)

- Certified Equipment List
- Search
- General Cautions and Limitations
- 13F - Self-Contained Breathing Apparatus
- 13G - Closed-Circuit Escape Respirator
- 14G - Gas Masks
- 19C - Supplied Air Respirators
- 21C - Particulate Respirators (Part 11)
- 23C - Chemical Cartridges
- 84A - Non-powered Air-Purifying Particulate Filter Respirators**
- Powered Air-Purifying Respirators (PAPR)
- Definitions of Terms
- Prior Manufacturers Names

**NPPTL Homepage**

- [A to Z Index](#)
- [For Respirator Users](#)
- [For Respirator Manufacturers](#)
- [Protective Clothing and Ensembles](#)
- [Protective Technology Program at NIOSH](#)
- [Respirator Trusted-Source Information](#)

[Certified Equipment List](#) > [General Cautions and Limitations](#) > [84A - Non-powered Air-Purifying Particulate Filter Respirators](#)



### General Cautions and Limitations for 84A - Non-powered Air-Purifying Particulate Filter Respirators

These limitations are by no means all inclusive. The respirator manufacturer may also identify further cautions and limitations for their respirators. In addition, regulatory agencies may also place a limit on the use of respirators in their standards.

- [Approval](#)
- [General Limitations - all Part 84A approvals](#)

#### Approval

84A - Non-Powered Air-Purifying Particulate Filter Respirators	
<b>N95</b>	Particulate Filter (95% filter efficiency level) effective against particulate aerosols free of oil; time use restrictions may apply.* **
<b>R95</b>	Particulate Filter (95% filter efficiency level) effective against all particulate aerosols; time use restrictions may apply.* ***
<b>P95</b>	Particulate Filter (95% filter efficiency level) effective against all particulate aerosols.*
<b>N99</b>	Particulate Filter (99% filter efficiency level) effective against particulate aerosols free of oil; time use restrictions may apply.* **
<b>R99</b>	Particulate Filter (99% filter efficiency level) effective against all particulate aerosols; time use restrictions may apply.* ***
<b>P99</b>	Particulate Filter (99% filter efficiency level) effective against all particulate aerosols.*
<b>N100</b>	Particulate Filter (99.9% filter efficiency level) effective against particulate aerosols free of oil; time use restrictions may apply.* **
<b>R100</b>	Particulate Filter (99.9% filter efficiency level) effective against all particulate aerosols; time use restrictions may apply.* ***
<b>P100</b>	Particulate Filter (99.9% filter efficiency level) effective against all particulate aerosols.*

\* Limited by consideration of hygiene, damage, and breathing resistance.

\*\* High (200 mg) filter loading in the certification test is intended to address the potential for filter efficiency degradation by solid or water-based (i.e., non-oil) aerosols in the workplace. Accordingly, there is no recommended service time limit in most workplace settings. However, in dirty workplaces (high aerosol concentrations) service time should only be extended beyond 8 hours of use (continuous or intermittent) by performing an evaluation in specific workplace settings that demonstrates (a) that extended use will not degrade the filter efficiency below the certified efficiency level, or (b) that the total mass loading of the filter is less than 200 mg (100 mg per filter for dual-filter respirators).

\*\*\* No specific service time when oils are not present. In the presence of oil aerosols, service time may be extended beyond 8 hours of use (continuous or intermittent) by demonstrating (a) that extended use will not degrade the filter efficiency below the certified efficiency level, or (b) that the total mass loading of the filter is less than 200 mg (100 mg per filter for dual-filter respirators).

NIOSH will be conducting and encouraging other researchers to conduct studies to assure that these service time recommendations are adequate. If research indicates the need, additional service time recommendations may be recommended by NIOSH for specific workplace conditions.

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019, de <https://www.cdc.gov/NIOSH-CEL/Limitations/A84>

### 3.6 General Cautions and Limitations for 84A - Non-Powered Air-Purifying Particulate Filter Respirators / Précautions et limites d'utilisation générales applicables à la classe 84A - Appareils de protection respiratoire à épuration d'air et à filtre à particules non motorisés

Ces mises en garde ne sont nullement exhaustives. Les fabricants peuvent eux-mêmes assortir leurs appareils de protection respiratoire d'autres précautions et limites d'utilisation. Les organismes de réglementation peuvent également indiquer les limites d'utilisation des appareils de protection respiratoire dans leurs normes.

- Approbation
- Limites d'utilisation générales - Tous les appareils approuvés de la classe 84A

#### Approbation

<b>84A - Appareils de protection respiratoire à épuration d'air et à filtre à particules non motorisés</b>	
N95	Filtre à particules (degré d'efficacité de filtration de 95 %) efficace contre les matières particulaires d'aérosols exempts d'huile. Des restrictions relatives à la durée d'utilisation peuvent s'appliquer.* **
R95	Filtre à particules (degré d'efficacité de filtration de 95 %) efficace contre toutes les matières particulaires d'aérosols. Des restrictions relatives à la durée d'utilisation peuvent s'appliquer.* ***
P95	Filtre à particules (degré d'efficacité de filtration de 95 %) efficace contre toutes les matières particulaires d'aérosols.*
N99	Filtre à particules (degré d'efficacité de filtration de 99 %) efficace contre les matières particulaires d'aérosols exempts d'huile. Des restrictions relatives à la durée d'utilisation peuvent s'appliquer.* **
R99	Filtre à particules (degré d'efficacité de filtration de 99 %) efficace contre toutes les matières particulaires d'aérosols. Des restrictions relatives à la durée d'utilisation peuvent s'appliquer.* ***
P99	Filtre à particules (degré d'efficacité de filtration de 99 %) efficace contre toutes les matières particulaires d'aérosols.*
N100	Filtre à particules (degré d'efficacité de filtration de 99,97 %) efficace contre les matières particulaires d'aérosols exempts d'huile. Des restrictions relatives à la durée d'utilisation peuvent s'appliquer.* **
R100	Filtre à particules (degré d'efficacité de filtration de 99,97 %) efficace contre toutes les matières particulaires d'aérosols. Des restrictions relatives à la durée d'utilisation peuvent s'appliquer.* ***
P100	Filtre à particules (degré d'efficacité de filtration de 99,97 %) efficace contre toutes les matières particulaires d'aérosols.*

\* La durée d'utilisation peut être limitée pour des raisons d'hygiène, de dommage matériel ou de résistance respiratoire.

\*\* La charge élevée du filtre (200 mg) en particules lors des essais d'homologation vise à évaluer une éventuelle dégradation de l'efficacité du filtre en présence d'aérosols solides ou aqueux (c.-à.-d. non huileux) dans le milieu de travail. En conséquence, aucune limite de temps de service n'est recommandée pour la plupart des environnements de travail. Néanmoins, en milieu de travail très contaminé (concentrations d'aérosols élevées), le temps de service ne doit être étendu au-delà de 8 heures (consécutives ou intermittentes) sans avoir déterminé par une évaluation sur place : a) qu'une utilisation prolongée n'a pas pour effet de réduire l'efficacité du filtre en deçà du degré d'efficacité approuvé, ou b) que la charge massique totale du filtre est inférieure à 200 mg (100 mg par filtre dans le cas des appareils à double filtre).

\*\*\* Aucun temps de service précis n'est recommandé en présence d'huiles. En présence d'aérosols huileux, le temps de service ne doit être étendu au-delà de 8 heures (consécutives ou intermittentes) sans avoir déterminé par une évaluation sur place : a) qu'une utilisation prolongée n'a pas pour effet de réduire l'efficacité du filtre en deçà du degré d'efficacité approuvé, ou b) que le colmatage massique total du filtre est inférieur à 200 mg (100 mg par filtre dans le cas des appareils à double filtre).

Le NIOSH compte mener des études et encourager d'autres chercheurs à faire de même pour valider ces recommandations de temps de service. Si la recherche révèle un besoin en ce sens, d'autres recommandations de temps de service pourront être formulées par le NIOSH à l'égard de conditions de travail particulières.

## General Limitations - All Part 84A Approvals

General Limitations - All Part 84A Approvals	
<b>A</b>	Not for use in atmospheres containing less than 19.5 percent oxygen.
<b>B</b>	Not for use in atmospheres immediately dangerous to life or health.
<b>C</b>	Do not exceed maximum use concentrations established by regulatory standards.
<b>D</b>	Air-line respirators can be used only when the respirators are supplied with respirable air meeting the requirements of CGA G-7.1 Grade D or higher quality.
<b>E</b>	Use only the pressure ranges and hose lengths specified in the User's Instructions.
<b>G</b>	If airflow is cut off, switch to filter and/or cartridge and immediately exit to clean air.
<b>H</b>	Do not wear for protection against organic vapors with poor warning properties or those which generate high heats of reaction with sorbent.
<b>I</b>	Contains electrical parts which have not been evaluated as an ignition source in flammable or explosive atmospheres by MSHA/NIOSH.
<b>J</b>	Failure to properly use and maintain this product could result in injury or death.
<b>K</b>	The Occupational Safety and Health Administration regulations require gas-proof goggles to be worn with this respirator when used against formaldehyde.
<b>L</b>	Follow the manufacturer's User's Instructions for changing cartridges and/or filters.
<b>M</b>	All approved respirators shall be selected, fitted, used, and maintained in accordance with MSHA, OSHA, and other applicable regulations.
<b>N</b>	Never substitute, modify, add or omit parts. Use only exact replacement parts in the configuration as specified by the manufacturer.
<b>O</b>	Refer to User's Instructions, and/or maintenance manuals for information on use and maintenance of these respirators.
<b>P</b>	NIOSH does not evaluate respirators for use as surgical masks.
<b>S</b>	Special or critical User's Instructions and/or specific use limitations apply. Refer to User's Instructions before donning.

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019,  
de <https://www.cdc.gov/NIOSH-CEL/Limitations/A84>

**Limites d'utilisation générales - Tous les appareils approuvés de la classe 84A**

<b>Limites d'utilisation générales - Tous les appareils approuvés de la classe 84A</b>	
<b>A</b>	Ces appareils ne doivent pas être utilisés dans des atmosphères ayant moins de 19,5 % d'oxygène.
<b>B</b>	Ces appareils ne doivent pas être utilisés dans des atmosphères qui présentent un danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS).
<b>C</b>	Les concentrations maximales d'utilisation établies en vertu des normes réglementaires <sup>1</sup> ne doivent pas être dépassées.
<b>D</b>	Les appareils de protection respiratoire à adduction d'air ne peuvent être utilisés que s'ils sont approvisionnés en air respirable répondant aux exigences de la norme G-7.1 de la CGA concernant l'air de grade D ou de qualité supérieure. <sup>2</sup>
<b>E</b>	Les longueurs de tuyau et les fourchettes de pression indiquées dans le mode d'emploi de l'appareil doivent être respectées.
<b>G</b>	Lorsque l'apport d'air est coupé, il faut passer en mode filtre ou cartouche et se diriger sans tarder vers un environnement d'air pur.
<b>H</b>	Il faut éviter de porter une protection contre les vapeurs organiques offrant des caractéristiques de détection difficilement perceptibles ou produisant une forte chaleur de réaction avec l'adsorbant.
<b>I</b>	Ce type d'équipement renferme des composantes électriques dont le potentiel d'ignition dans une atmosphère inflammable ou explosive n'a pas été évalué par la MSHA ou le NIOSH. <sup>3</sup>
<b>J</b>	Tout manquement à utiliser et entretenir adéquatement ce type d'équipement peut entraîner des blessures ou la mort.
<b>K</b>	La réglementation de l'Occupational Safety and Health Administration stipule qu'il faut porter des lunettes protectrices étanches aux gaz lorsqu'on utilise ce type d'équipement en guise de protection contre le formaldéhyde.
<b>L</b>	Les filtres et les cartouches doivent être remplacés selon les instructions du fabricant.
<b>M</b>	Tous les appareils de protection respiratoire approuvés doivent être choisis, ajustés, utilisés et entretenus conformément à la réglementation de la MSHA et de l'OSHA, de même qu'aux autres règlements applicables. <sup>4</sup>
<b>N</b>	Ne jamais substituer, modifier, ajouter, ni omettre des pièces. Utiliser uniquement des pièces de rechange conformes aux spécifications du fabricant.
<b>O</b>	Pour plus d'information sur l'utilisation et l'entretien de ces appareils de protection respiratoire, veuillez consulter leur mode d'emploi et leur guide d'entretien.
<b>P</b>	Le NIOSH n'évalue pas les appareils de protection respiratoire destinés à être utilisés comme masques chirurgicaux.
<b>S</b>	Des instructions particulières ou critiques de même que des limites d'utilisation précises s'appliquent à ce type d'équipement. Veuillez consulter le mode d'emploi avant d'enfiler ce type d'équipement.




<sup>1</sup> précisée dans l'Annexe I du RSST au Québec.

<sup>2</sup> Au Québec, l'air comprimé respirable doit être conforme à la norme CSA Z180.1-00 (Règlement sur la santé et la sécurité du travail a.48).

<sup>3</sup> Les manufacturiers peuvent s'assurer qu'un appareil ne présente pas de risque dans ces circonstances en obtenant une certification UL ou CSA attestant qu'il soit à sécurité intrinsèque.

<sup>4</sup> Au Québec, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, le Code de sécurité pour les travaux de construction et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines prévoient les dispositions portant sur le choix, l'ajustement, l'utilisation et l'entretien des appareils de protection respiratoire.

The National Personal Protective Technology Laboratory (NPPTL)

Certified Equipment List	<a href="#">Certified Equipment List</a> > <a href="#">General Cautions and Limitations</a> > <a href="#">Powered Air-Purifying Respirators (PAPR)</a>
Search	Promoting productive workplaces through safety and health research / 
General Cautions and Limitations	<h3>General Cautions and Limitations for Powered Air-Purifying Respirators (PAPR)</h3> <p>These limitations are by no means all inclusive. The respirator manufacturer may also identify further cautions and limitations for their respirators. In addition, regulatory agencies may also place a limit on the use of respirators in their standards.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><a href="#">General Limitations for respirators approved under 30 CFR Part 11 &amp; 42 CFR Part 84</a></li> <li><a href="#">General Limitations for respirators evaluated and approved under 30 CFR Part 18</a></li> <li><a href="#">Additional limitations under 42 CFR Part 84</a></li> </ul>
13F - Self-Contained Breathing Apparatus	<h3>General Limitations for respirators approved under 30 CFR Part 11 &amp; 42 CFR Part 84</h3> <ul style="list-style-type: none"> <li>Not evaluated as an ignition source in flammable or explosive atmospheres by MSHA/NIOSH.</li> <li>Not for use in atmospheres containing less than 19.5 percent oxygen.</li> <li>Not for use in atmospheres immediately dangerous to life or health.</li> <li>Tight-fitting facepiece: Do not use if airflow is less than four cubic feet per minute.</li> <li>Loose-fitting facepiece: Do not use if airflow is less than six cubic feet per minute.</li> <li>In making renewals and repairs, parts identical with those furnished by the manufacturer under the pertinent approval shall be maintained.</li> <li>Refer to approval label and instruction and maintenance manuals for additional information on use and maintenance of the respirators.</li> <li>Follow the manufacturer's instructions for changing filters, cartridges, and/or canisters.</li> <li>This respirator shall be selected, fitted, used and maintained in accordance with Mine Safety and Health Administration and other applicable regulations.</li> </ul>
13G - Closed-Circuit Escape Respirator	
14G - Gas Masks	
19C - Supplied Air Respirators	
21C - Particulate Respirators (Part 11)	
23C - Chemical Cartridges	
84A - Non-powered Air-Purifying Particulate Filter Respirators	
<b>Powered Air-Purifying Respirators (PAPR)</b>	
Definitions of Terms	
Prior Manufacturers Names	
<a href="#">NPPTL Homepage</a>	

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019, de <https://www.cdc.gov/NIOSH-CEL/Limitations/Papr>



### **3.7 General Cautions and Limitations for Powered Air-Purifying Respirators (PAPR) / Précautions et limites d'utilisation générales applicables aux appareils de protection respiratoire à épuration d'air à ventilation assistée (APRÉAVA)**

Ces mises en garde ne sont nullement exhaustives. Les fabricants peuvent eux-mêmes assortir leurs appareils de protection respiratoire d'autres précautions et limites d'utilisation. Les organismes de réglementation peuvent également indiquer les limites d'utilisation des appareils de protection respiratoire dans leurs normes.

- Limites d'utilisation générales applicables aux appareils de protection respiratoire approuvés en vertu des règlements 30 CFR Partie 11 et 42 CFR Partie 84
- Limites d'utilisation générales applicables aux appareils de protection respiratoire évalués et approuvés en vertu du règlement 30 CFR Partie 18
- Limites d'utilisation complémentaires applicables en vertu du règlement 42 CFR Partie 84

#### **Limites d'utilisation générales applicables aux appareils de protection respiratoire approuvés en vertu des règlements 30 CFR Partie 11 et 42 CFR Partie 84**

- Le potentiel d'ignition de ces appareils dans une atmosphère inflammable ou explosive n'a pas été évalué par la MSHA ou le NIOSH.<sup>1</sup>
- Ces appareils ne doivent pas être utilisés dans des atmosphères ayant moins de 19,5 % d'oxygène.
- Ces appareils ne doivent pas être utilisés dans des atmosphères qui présentent un danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS).
- Pièce faciale ajustée : ne doit pas être utilisée lorsque l'apport d'air est inférieur à 4 pieds cubes par minute.
- Pièce faciale ample : ne doit pas être utilisée lorsque l'apport d'air est inférieur à 6 pieds cubes par minute.
- En cas de remplacement ou de réparation, des pièces identiques à celles fournies par le fabricant et pour lesquelles l'approbation a été accordée doivent être utilisées.
- Pour plus d'information sur l'utilisation et l'entretien de ces appareils de protection respiratoire, veuillez consulter leur étiquette d'approbation, leur mode d'emploi et leur guide d'entretien.
- Les filtres, les cartouches et les boîtiers doivent être remplacés selon les instructions du fabricant.
- Ce type d'appareil de protection respiratoire doit être choisi, ajusté, utilisé et entretenu conformément à la réglementation de la Mine Safety and Health Administration et aux autres règlements applicables.<sup>2</sup>



<sup>1</sup> Les fabricants peuvent s'assurer qu'un appareil ne présente pas de risque dans ces circonstances en obtenant une certification UL ou CSA attestant qu'il soit à sécurité intrinsèque.

<sup>2</sup> Au Québec, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, le Code de sécurité pour les travaux de construction et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines prévoient les dispositions portant sur le choix, l'ajustement, l'utilisation et l'entretien des appareils de protection respiratoire.

General Limitations for respirators approved under 30 CFR Part 18

- Not evaluated as an ignition source in flammable or explosive atmospheres by MSHA/NIOSH, except evaluated under Part 18 for use in methane air atmosphere.

Additional limitations under 42 CFR Part 84

- Do not use powered air-purifying respirators if airflow is less than four cfm (115 lpm) for tight-fitting facepieces or six cfm (170 lpm) for hoods and/or helmets.
- Contains electrical parts which have not been evaluated as an ignition source in flammable or explosive atmospheres by MSHA/NIOSH.

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019,  
de <https://www.cdc.gov/NIOSH-CEL/Limitations/Pap>

### **Limites d'utilisation générales applicables aux appareils de protection respiratoire approuvés en vertu du règlement 30 CFR Partie 18**

- Le potentiel d'ignition de ces appareils dans une atmosphère inflammable ou explosive n'a pas été évalué par la MSHA ou le NIOSH, sauf en ce qui concerne leur utilisation en présence de méthane dans l'air.<sup>1</sup>

### **Limites d'utilisation complémentaires applicables en vertu du règlement 42 CFR Partie 84**


- Les appareils de protection respiratoire à épuration d'air motorisés ne doivent pas être utilisés lorsque l'apport d'air est inférieur à 4 pieds cubes par minute (115 l/min) dans le cas des pièces faciales ajustées, ou à 6 pieds cubes par minute (170 l/min) dans le cas des cagoules et des casques.
- Ce type d'équipement renferme des composantes électriques dont le potentiel d'ignition dans une atmosphère inflammable ou explosive n'a pas été évalué par la MSHA ou le NIOSH.<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Les fabricants peuvent s'assurer qu'un appareil ne présente pas de risque dans ces circonstances en obtenant une certification UL ou CSA attestant qu'il soit à sécurité intrinsèque.

The National Personal Protective Technology Laboratory (NPPTL)

Certified Equipment List > Definitions of Terms

Promoting productive workplaces through safety and health research 

Definitions of Terms

Term	Definition
Abrasive blasting respirator	Type AE, BE, and CE supplied-air respirators designed and constructed to provide protection to the wearer's head and neck, against impact and abrasion from rebounding abrasive materials.
Closed-circuit apparatus	An apparatus of the type in which the exhalation is rebreathed by the wearer after the carbon dioxide has been effectively removed and a suitable oxygen concentration restored from resources composed of (1) compressed oxygen, (2) chemical oxygen, or (3) liquid-oxygen.
Continuous-flow airflow class	Type C supplied-air respirator which supplies respirable air at a constant flow at all times, rather than only on demand. In place of a demand or pressure-demand regulator, an airflow control valve or orifice partially controls the airflow. This means that by design, the control valve cannot be closed completely, or a continually open bypass is provided to allow air to flow around the valve and maintain the required minimum rates.
Demand airflow class	Provides airflow into the facepiece only on "demand" by the wearer's inhalation.
Dust, fume, and mist respirator	A respirator, with replaceable filters, designed as respiratory protection against dust, fume, and mist (1) having an air contamination level not less than 0.05 milligram per cubic meter or air; or (2) dust, fume, or mist having an air contamination level not less than 2 million particles per cubic foot of air. Also, designed as respiratory protection against radon daughters, and radon daughters attached to dusts, fumes, and mists.
Dust-only respirator	A respirator, with replaceable filters, designed as respiratory protection against dusts (1) having an air contamination level not less than 0.05 milligram per cubic meter or air; or (2) dusts having an air contamination level not less than 2 million particles per cubic foot of air.
Escape only respiratory device	Provides protection only during escape from hazardous atmospheres.
Filtering facepiece	A type of N, R, or P series disposable particulate respirator with a filter as an integral part of the facepiece or with the entire facepiece composed of the filtering medium. The unit may or may not have an exhalation valve. The unit has no replaceable parts.

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019, de <https://www.cdc.gov/NIOSH-CEL/Information/Terms>

#### 4. DEFINITIONS OF TERMS / DÉFINITION DES TERMES EMPLOYÉS

Terme	Définition
Appareil de protection respiratoire pour le décapage au jet abrasif	Appareil de protection respiratoire à adduction d'air de type AE, BE ou CE conçu et fabriqué pour protéger la tête et le cou du porteur contre l'impact et la friction des éclats de matériaux abrasifs.
Appareil de protection respiratoire à circuit fermé	Appareil avec lequel l'air expiré est réinspiré par le porteur après que le dioxyde de carbone en ait été dûment retiré et qu'une concentration en oxygène adéquate ait été rétablie au moyen <ol style="list-style-type: none"> <li>1) d'oxygène comprimé,</li> <li>2) d'oxygène chimique ou</li> <li>3) d'oxygène liquide.</li> </ol>
Appareil de protection respiratoire à adduction d'air à débit continu	Appareil de protection respiratoire de type C qui fournit de l'air respirable à débit constant en permanence plutôt qu'à la demande. En lieu et place d'un régulateur à la demande ou à surpression, un orifice ou une vanne de contrôle règle partiellement le débit d'air. Autrement dit, ce type d'appareil est conçu de telle sorte que la vanne de contrôle ne peut être complètement fermée, ou qu'une voie d'échappement ouverte en permanence permet à l'air de contourner la vanne de contrôle pour assurer le maintien d'un débit d'air minimal.
Appareil de protection respiratoire à adduction d'air à la demande <sup>1</sup>	Appareil dont la pièce faciale n'est approvisionnée en air qu'« à la demande », soit lorsque le porteur inspire.
Appareil de protection respiratoire contre les poussières, les fumées et les brouillards	Appareil à filtres remplaçables conçu pour assurer une protection respiratoire contre les poussières, les fumées et les brouillards ayant un niveau de concentration dans l'air d'au moins 1) 0,05 milligramme par mètre cube d'air ou 2) 2 millions de particules par pied cube d'air. Ce type d'appareil est également conçu pour assurer une protection respiratoire contre les produits de filiation du radon, de même que contre les poussières, les fumées et les brouillards contenant des produits de filiation du radon. <b>OBSOLÈTE</b>
Appareil de protection respiratoire contre les poussières seulement	Appareil à filtres remplaçables conçu pour assurer une protection respiratoire contre les poussières ayant un niveau de concentration dans l'air d'au moins 1) 0,05 milligramme par mètre cube d'air ou 2) 2 millions de particules par pied cube d'air. <b>OBSOLÈTE</b>
Appareil de protection respiratoire pour évacuation seulement	Appareil n'offrant une protection respiratoire que le temps d'évacuer une atmosphère dangereuse.
Pièce faciale filtrante	Appareil de protection respiratoire à filtre à particules jetable de type N, R ou P où le filtre fait partie intégrante de la pièce faciale, ou dont le support filtrant constitue l'intégralité de la pièce faciale. Ce type d'appareil peut être doté ou non d'une soupape d'exhalation. Ce type d'appareil ne comporte aucune pièce remplaçable.



<sup>1</sup> Les appareils de protection respiratoire à la demande sont prohibés au Québec (RSST a. 46).

Full facepiece	Covers from roughly the hairline to below the chin. On the average provides the greatest protection, usually seal most reliably, and provides some eye protection as well.
Fume respirators with replaceable filter	Designed as respiratory protection against fumes of various metals having an air contamination level not less than 0.05 milligram per cubic meter
Half mask	Fits over the nose, mouth, and under the chin.
Hood or Helmet	Loose-fitting respirators that enclose at least the head. A light, flexible device covering only the head and neck, or head, neck, and shoulders is called a hood. If rigid headgear is incorporated into the design, it is called a helmet. Blouses extend down to the waist, and some have wrist-length sleeves. The enclosure includes a system through which clean compressed air is distributed around the breathing zone. It may include a head harness and connection for a breathing tube.
Mist respirators with replaceable filters	Designed as respiratory protection against mist of materials having an air contamination level not less than 0.05 milligram per cubic meter or 2 million particles per cubic foot.
Mouthpiece respirator	Consists of a mouthpiece held in the teeth (the lips seal around it) and a clamp that closes the nostrils. Mouthpiece respirators should provide a good seal, but they eliminate communication, may cause fatigue, and provide no eye protection. Therefore, mouthpiece respirators are certified for use as escape-only respirators.
N100	Particulate Filter (99.97% filter efficiency level) effective against particulate aerosols free of oil; time use restrictions may apply.
N95	Particulate Filter (95% filter efficiency level) effective against particulate aerosols free of oil; time use restrictions may apply.
N99	Particulate Filter (99% filter efficiency level) effective against particulate aerosols free of oil; time use restrictions may apply.
Obsolete	A respirator that (a) is no longer produced by the manufacturer, (b) no longer sold under private label by an approved rebrander, (c) neither the manufacturer nor private labeler has any future plans to produce, or (d) was given NIOSH or NIOSH/MSHA approval but never actively produced by the manufacturer or private labeler. NOTE: Any "obsolete" respirator in use that carries NIOSH/MSHA or NIOSH approval and has been maintained in accordance with approved designs and specifications, continues to be approved until discarded or scrapped due to physical damage, lack of maintenance, or unavailable repair parts.

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019  
de <https://www.cdc.gov/NIOSH-CEL/Information/Terms>

Terme	Définition
Pièce faciale complète / Masque complet	Dispositif qui couvre le visage plus ou moins depuis la naissance des cheveux jusque sous le menton. Procure globalement la meilleure protection, y compris pour les yeux, et offre généralement la plus grande étanchéité.
Appareil de protection respiratoire contre les fumées à filtre remplaçable	Appareil conçu pour assurer une protection respiratoire contre les fumées de divers métaux ayant un niveau de concentration dans l'air d'au moins 0,05 milligramme par mètre cube d'air. <b><u>OBSOLÈTE</u></b>
Demi-pièce faciale / Demi-masque	Dispositif qui couvre le nez et la bouche jusque sous le menton.
Cagoule ou casque	Appareil de protection respiratoire ample qui couvre au moins la tête. On désigne sous le nom de « cagoule » un dispositif souple et léger qui couvre soit la tête et le cou, soit la tête, le cou et les épaules. Si le dispositif comporte un couvre-chef rigide, on le désigne sous le nom de « casque ». Les blouses descendent jusqu'à la taille, et certaines ont des manches longues. L'ensemble intègre un système à travers lequel de l'air comprimé pur est distribué autour de la zone de respiration. Il peut aussi être équipé d'un harnais de tête et d'un connecteur destiné à recevoir un tube respiratoire.
Appareil de protection respiratoire contre les brouillards à filtre remplaçable	Appareil conçu pour assurer une protection respiratoire contre les brouillards de matériaux ayant un niveau de concentration dans l'air d'au moins 0,05 milligramme par mètre cube d'air ou 2 millions de particules par pied cube d'air. <b><u>OBSOLÈTE</u></b>
Appareil de protection respiratoire à embout buccal	Dispositif constitué d'un embout retenu par les dents autour duquel se referment les lèvres, et d'un pince-nez. Ce genre d'appareil offre normalement une bonne étanchéité, mais il empêche toute communication verbale, peut occasionner une certaine fatigue et ne procure aucune protection des yeux. C'est pourquoi les appareils de protection respiratoire à embout buccal ne sont approuvés que pour l'évacuation.
N100	Filtre à particules (degré d'efficacité de filtration de 99,97 %) efficace contre les matières particulaires d'aérosols exempts d'huile. Des restrictions relatives à la durée d'utilisation peuvent s'appliquer.
N95	Filtre à particules (degré d'efficacité de filtration de 95 %) efficace contre les matières particulaires d'aérosols exempts d'huile. Des restrictions relatives à la durée d'utilisation peuvent s'appliquer.
N99	Filtre à particules (degré d'efficacité de filtration de 99 %) efficace contre les matières particulaires d'aérosols exempts d'huile. Des restrictions relatives à la durée d'utilisation peuvent s'appliquer.
Obsolète	Se dit d'un appareil de protection respiratoire a) qui n'est plus produit par le fabricant, b) qui n'est plus vendu sous une marque de distributeur par un remarqueur autorisé, c) que ni le fabricant ni le remarqueur ne projette de produire de nouveau dans le futur, ou d) qui a été approuvé par le NIOSH ou par le NIOSH et la MSHA, mais qui n'a jamais été produit et commercialisé par le fabricant ou le remarqueur. NOTA : Tout appareil de protection respiratoire « obsolète » en usage qui a été approuvé par le NIOSH ou par le NIOSH et la MSHA, et dont l'entretien a été conforme aux caractéristiques et aux spécifications approuvées, continue d'être approuvé jusqu'à ce qu'il soit abandonné ou jeté en raison de dommages matériels, d'un manque d'entretien ou de la non-disponibilité de pièces de rechange. <b><u>OBSOLÈTE</u></b>

Open-circuit demand type	An apparatus in which the pressure inside the facepiece in relation to the immediate environment is positive during exhalation and negative during inhalation and from which exhalation is vented to the atmosphere and not rebreathed.
Open-circuit pressure demand type	An apparatus in which the pressure inside the facepiece in relation to the immediate environment is positive during both inhalation and exhalation and from which exhalation is vented to the atmosphere and not rebreathed.
Oxygen-generating respirator	A respirator which supplies oxygen by means of a chemical reaction.
P100	Particulate Filter (99.97% filter efficiency level) effective against all particulate aerosols.
P95	Particulate Filter (95% filter efficiency level) effective against all particulate aerosols.
P99	Particulate Filter (99% filter efficiency level) effective against all particulate aerosols.
Pesticide	(1) Any substance or mixture of substances (including solvents and impurities) intended to prevent, destroy, or repel, or mitigate any insect, rodent, nematode, fungus, weed, or other form of plant or animal life or virus, and (2) any substance or mixture of substances (including solvents and impurities) intended for use as a plant regulator, defoliant, or desiccant, as defined in the Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act of 1947, as amended (7 U.S.C. 135-135k), excluding fumigants which are applied as gases or vapors or in a solid or liquid form as pellets or poured liquids for subsequent release as gases or vapors.
Powered air-purifying respirator (PAPR)	A device equipped with a facepiece, hood, or helmet, breathing tube, canister, cartridge, filter, canister with filter, or cartridge with filter, and a blower.
Pressure-demand airflow class	Very similar to the demand class except that the regulator admission valve is held slightly open until the pressure in the facepiece reaches a preset pressure point, then closes. (maintains a slight positive pressure in the facepiece at all times). All pressure-demand devices have a special exhalation valve that maintains about 1.5 inches H <sub>2</sub> O positive back pressure in the facepiece, and opens only when the pressure exceeds that value. This combination of modified regulator and special exhalation valve is designed to maintain positive pressure in the facepiece at all times.
Private label	Private labeled products are labeled as belonging to a company or interest that is not the manufacturer. Private labeled products will carry the same approval number that was issued to the manufacturer.

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019,  
de <https://www.cdc.gov/NIOSH-CEL/Information/Terms>



Terme	Définition
Appareil de protection respiratoire à surpression à circuit ouvert	Appareil dont la pression à l'intérieur de la pièce faciale est positive par rapport à l'environnement immédiat aussi bien pendant l'inhalation que pendant l'expiration, et dont l'air expiré n'est pas réinspiré, mais plutôt relâché dans l'atmosphère.
Appareil de protection respiratoire à production chimique d'oxygène	Appareil approvisionné en oxygène sous l'effet d'une réaction chimique.
P100	Filtre à particules (degré d'efficacité de filtration de 99,97 %) efficace contre toutes les matières particulaires d'aérosols.
P95	Filtre à particules (degré d'efficacité de filtration de 95 %) efficace contre toutes les matières particulaires d'aérosols.
P99	Filtre à particules (degré d'efficacité de filtration de 99 %) efficace contre toutes les matières particulaires d'aérosols.
Pesticide	Toute substance ou tout mélange de substances (inclusion faite de solvants et d'impuretés) conçu pour prévenir, détruire ou repousser tout type d'insecte, de rongeur, de nématode, de champignon ou d'herbe, toute autre forme de vie animale ou végétale, ou tout virus, ou toute substance ou tout mélange de substances (inclusion faite de solvants et d'impuretés) conçu pour agir comme régulateur de croissance végétale, comme défoliant ou comme dessiccant, tel que défini dans la <i>Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act of 1947</i> et modifié (7 U.S.C. 135-135k), exclusion faite des fumigants appliqués sous forme de gaz ou de vapeurs, ou sous forme solide ou liquide, soit sous forme de pastilles ou de liquides versés, destinés à être subséquemment relâchés sous forme de gaz ou de vapeurs. <sup>1</sup>
Appareil de protection respiratoire à épuration d'air à ventilation assistée (APRÉVA)	Appareil équipé d'une pièce faciale, d'une cagoule ou d'un casque, d'un tube respiratoire, d'un boîtier, d'une cartouche, d'un filtre, d'un boîtier filtrant ou d'une cartouche filtrante, et d'une soufflante.
Appareil de protection respiratoire à adduction d'air à surpression	Appareil très semblable aux appareils de protection respiratoire à adduction d'air à la demande, sauf que la soupape d'admission du régulateur de pression est maintenue légèrement ouverte jusqu'à ce que la pression préétablie soit atteinte à l'intérieur de la pièce faciale, après quoi elle se ferme. Une légère pression positive est ainsi maintenue en tout temps à l'intérieur de la pièce faciale. Tous les appareils de protection respiratoire à adduction d'air à surpression sont équipés d'une soupape d'exhalation qui maintient une contre-pression d'H <sub>2</sub> O positive d'environ 1,5 po à l'intérieur de la pièce faciale, et qui ne s'ouvre que lorsque la pression dépasse cette valeur. Cette combinaison de régulateur modifié et de soupape d'exhalation spéciale est conçue pour maintenir une pression positive en tout temps à l'intérieur de la pièce faciale.
Marque de distributeur	Les produits de marque de distributeur sont étiquetés comme provenant d'une entreprise ou d'une entité commerciale autre que le fabricant. Ils portent le même numéro d'approbation que celui qui a été attribué au fabricant.



<sup>1</sup> Au Québec, l'utilisation des pesticides est encadrée par la Loi sur les produits antiparasitaires. (loi fédérale), la Loi sur les pesticides (provinciale) ainsi que la législation en SST (LSST et RSST).

Quarter mask	Covers the mouth and nose, and the lower sealing surface rests between the chin and mouth.
R100	Particulate Filter (99.97% filter efficiency level) effective against all particulate aerosols; time use restrictions may apply.
R95	Particulate Filter (95% filter efficiency level) effective against all particulate aerosols; time use restrictions may apply.
R99	Particulate Filter (99% filter efficiency level) effective against all particulate aerosols; time use restrictions may apply.
Replaceable filter	A filter attached to the respirator by mechanisms that allow replacement after excessive resistance, sorbent exhaustion, hygiene considerations, or physical damage renders it unsuitable for further use.
Service Time	The length of time required for an air-purifying element to reach a specific effluent concentration. Service time is determined by the type of substance being removed, the concentration of the substance, the ambient temperature, the specific element being tested (cartridge or canister), the flow rate resistance, and the selected breakthrough value. The service time for a self-contained breathing apparatus (SCBA) is the period of time, as determined by the NIOSH certification tests, in which adequate breathing gas is supplied. Current service time ratings are 3 minutes, 5 minutes, 10 minutes, 15 minutes, 30 minutes, 45 minutes, 1 hour, 2 hours, 3 hours, 4 hours, and other service times as prescribed by the Institute.
Single use respirator	A respirator that has no replaceable filter and is not cleanable. This type of respirator is entirely discarded after excessive resistance, sorbent exhaustion, hygiene considerations, or physical damage renders it unsuitable for further use.
Supplied-air "Hose mask" respirator (Type A)	For entry into and escape from atmospheres not immediately dangerous to life or health, which consists of a motor-driven or hand-operated blower that permits the free entrance of air when the blower is not operating and a strong large-diameter hose having a low resistance to airflow.
Supplied-air "Hose mask" respirator (Type AE)	A Type A supplied-air respirator equipped with additional devices designed to protect the wearer's head and neck against impact and abrasion from rebounding abrasive material, and with shielding material such as plastic, glass, woven wire, sheet metal, or other suitable material to protect the window(s) of facepieces, hoods, and helmets which do not unduly interfere with the wearer's vision and permit easy access to the external surface of such window(s) for cleaning.
Supplied-air respirator (SAR)	An airline respirator

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019, de <https://www.cdc.gov/NIOSH-CEL/Information/Terms>

Terme	Définition
Quart-pièce faciale / quart de masque	Dispositif qui couvre la bouche et le nez. La partie inférieure s'appuie entre le menton et la bouche.
R100	Filtre à particules (degré d'efficacité de filtration de 99,97 %) efficace contre toutes les matières particulaires d'aérosols. Des restrictions relatives à la durée d'utilisation peuvent s'appliquer.
R95	Filtre à particules (degré d'efficacité de filtration de 95 %) efficace contre toutes les matières particulaires d'aérosols. Des restrictions relatives à la durée d'utilisation peuvent s'appliquer.
R99	Filtre à particules (degré d'efficacité de filtration de 99 %) efficace contre toutes les matières particulaires d'aérosols. Des restrictions relatives à la durée d'utilisation peuvent s'appliquer.
Filtre remplaçable	Filtre maintenu en place sur un appareil de protection respiratoire par des éléments mécaniques qui permettent son remplacement lorsqu'il offre une résistance excessive, lorsque le matériau adsorbant est saturé, lorsqu'il a subi des dommages matériels ou pour des raisons d'ordre hygiénique qui le rendent impropre à une utilisation ultérieure.
Temps de service	Temps requis par un dispositif d'épuration d'air pour atteindre une concentration donnée en effluent. Le temps de service est déterminé par le type de substance à éliminer, la concentration de ladite substance, la température ambiante, le dispositif mis à l'épreuve (cartouche ou boîtier), la résistance au débit d'air et la valeur de protection choisie. Dans le cas d'un appareil de protection respiratoire autonome (APRA), le temps de service correspond à la période de temps durant laquelle l'approvisionnement en gaz respirable est adéquat, telle qu'établie suivant les essais d'homologation du NIOSH. Les temps de service actuellement approuvés par l'Institut sont de 3 minutes, 5 minutes, 10 minutes, 15 minutes, 30 minutes, 45 minutes, 1 heure, 2 heures, 3 heures et 4 heures, auxquels peuvent s'ajouter certains autres.
Appareil de protection respiratoire à usage unique	Appareil qui n'a pas de filtre remplaçable et qui ne peut être nettoyé. Ce type d'appareil de protection respiratoire est abandonné ou jeté lorsqu'il offre une résistance excessive, lorsque le matériau adsorbant est saturé, lorsqu'il a subi des dommages matériels ou pour des raisons d'ordre hygiénique qui le rendent impropre à une utilisation ultérieure.
Appareil de protection respiratoire à masque à adduction d'air de type A	Appareil conçu pour pénétrer et évacuer une atmosphère ne présentant pas un danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS). Il est constitué d'une soufflante motorisée ou manuelle qui permet à l'air d'entrer librement lorsqu'elle n'est pas en fonction, et d'un robuste tuyau de grand diamètre offrant une faible résistance au flux d'air.
Appareil de protection respiratoire à masque à adduction d'air de type AE	Appareil de protection respiratoire à adduction d'air de type A équipé d'éléments complémentaires conçus pour protéger la tête et le cou du porteur contre l'impact et la friction des éclats de matériaux abrasifs, et pourvu d'un matériau de blindage tel que plastique, verre, grille de protection, écran métallique de protection ou tout autre matériau à même de protéger la visière de la pièce faciale, de la cagoule ou du casque sans gêner indûment la vue du porteur, et permettant d'accéder facilement à la surface externe de la visière pour la nettoyer.
Appareil de protection respiratoire à adduction d'air	Appareil de protection respiratoire à conduit ou à tuyau flexible d'adduction d'air.


Supplied-air respirator (Type B)	A hose mask respirator, for entry into and escape from atmospheres not immediately dangerous to life or health, which consists of a strong large diameter hose with low resistance to airflow through which the user draws inspired air by means of his lungs alone, a harness to which the hose is attached, and a tight-fitting facepiece.
Supplied-air respirator (Type BE)	A Type B supplied-air respirator equipped with additional devices designed to protect the wearer's head and neck against impact and abrasion from rebounding abrasive material, and with shielding material such as plastic, glass, woven wire, sheet metal, or other suitable material to protect the window(s) of facepieces, hoods, and helmets which do not unduly interfere with the wearer's vision and permit easy access to the external surface of such window(s) for cleaning.
Supplied-air respirator (Type C)	An airline respirator, for entry into and escape from atmospheres not immediately dangerous to life or health, which consists of a source of respirable breathing air, a hose, a detachable coupling, a control valve, orifice, a demand valve or pressure demand valve, and arrangement for attaching the hose to the wearer and a facepiece, hood, or helmet.
Supplied-air respirator (Type CE)	A Type C supplied-air respirator equipped with additional devices designed to protect the wearer's head and neck against impact and abrasion from rebounding abrasive material, and with shielding material such as plastic, glass, woven wire, sheet metal, or other suitable material to protect the window(s) of facepieces, hoods, and helmets which do not unduly interfere with the wearer's vision and permit easy access to the external surface of such window(s) for cleaning.
Type A particulate respirators - Asbestos-containing dusts and mists (30 CFR 11)	Respirators, with replaceable filters, designed as respiratory protection against asbestos-containing dusts and mists, however, no longer permitted for use under the OSHA asbestos standard, 1910.1001.
Type H particulate respirators - Dusts, Fumes, Mists and Radionuclides (30 CFR 11)	Respirators, with replaceable filters, designed as respiratory protection against dusts, fumes and mists having an air contamination level less than 0.05 milligram per cubic meter, and against
Type R particulate respirators - Radon daughters (30 CFR 11)	Respirators, with replaceable filters, designed as respiratory protection against radon daughters, and radon daughters attached to dusts, fumes, and mists.

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019, de <https://www.cdc.gov/NIOSH-CEL/Information/Terms>

Terme	Définition
Appareil de protection respiratoire à adduction d'air de type B	Appareil de protection respiratoire à masque à adduction d'air conçu pour pénétrer et évacuer une atmosphère ne présentant pas un danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS). Il est constitué d'un robuste tuyau de grand diamètre offrant une faible résistance au flux d'air à travers lequel l'utilisateur inspire par la seule force de ses poumons, ainsi que d'un harnais auquel est relié ledit tuyau et d'une pièce faciale ajustée.
Appareil de protection respiratoire à adduction d'air de type BE	Appareil de protection respiratoire à adduction d'air de type B équipé d'éléments complémentaires conçus pour protéger la tête et le cou du porteur contre l'impact et la friction des éclats de matériaux abrasifs, et pourvu d'un matériau de blindage tel que plastique, verre, grille de protection, écran métallique de protection ou tout autre matériau à même de protéger la visière de la pièce faciale, de la cagoule ou du casque sans gêner indûment la vue du porteur, et permettant d'accéder facilement à la surface externe de la visière pour la nettoyer.
Appareil de protection respiratoire à adduction d'air de type C	Appareil de protection respiratoire à masque à adduction d'air conçu pour pénétrer et évacuer une atmosphère ne présentant pas un danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS). Il est constitué d'une source d'air respirable, d'un tuyau, d'un raccordement détachable, d'une vanne de contrôle et du nécessaire pour fixer le tuyau au porteur et le relier à la pièce faciale, à la cagoule ou au casque.
Appareil de protection respiratoire à adduction d'air de type CE	Appareil de protection respiratoire à adduction d'air de type C équipé d'éléments complémentaires conçus pour protéger la tête et le cou du porteur contre l'impact et la friction des éclats de matériaux abrasifs, et pourvu d'un matériau de blindage tel que plastique, verre, grille de protection, écran métallique de protection ou tout autre matériau à même de protéger la visière de la pièce faciale, de la cagoule ou du casque sans gêner indûment la vue du porteur, et permettant d'accéder facilement à la surface externe de la visière pour la nettoyer.
Appareil de protection respiratoire à filtre à particules de type A, contre les poussières et les brouillards contenant de l'amiante (30 CFR 11)	Type d'appareil muni d'un filtre remplaçable et conçu pour offrir une protection respiratoire contre les poussières et les brouillards contenant de l'amiante, mais désormais interdit en vertu de la norme sur l'amiante 1910.1001 de l'OSHA. <b>OBSOLÈTE</b>
Appareil de protection respiratoire à filtre à particules de type H, contre les poussières, les fumées, les brouillards et les radionucléides (30 CFR 11)	Appareil muni d'un filtre remplaçable et conçu pour offrir une protection respiratoire contre les poussières, les fumées et les brouillards ayant un niveau de concentration dans l'air d'au moins 0,05 milligramme par mètre cube d'air, de même que contre les radionucléides. <b>OBSOLÈTE</b>
Appareil de protection respiratoire à filtre à particules de type R, contre les produits de filiation du radon (30 CFR 11)	Appareil muni d'un filtre remplaçable et conçu pour offrir une protection respiratoire contre les produits de filiation du radon, de même que contre les poussières, les fumées et les brouillards contenant des produits de filiation du radon. <b>OBSOLÈTE</b>

The National Personal Protective Technology Laboratory (NPPTL)

Certified Equipment List > [Prior Manufacturers Names](#)

Promoting productive workplaces through safety and health research / 

Search

General Cautions and Limitations +

Definitions of Terms

**Prior Manufacturers Names**

NPPTL Homepage

- [A to Z Index](#)
- [For Respirator Users](#)
- [For Respirator Manufacturers](#)
- [Protective Clothing and](#)

### Respirator Manufacturer Prior Names

Due to the transitive nature of company holdings, if the manufacturing company you are looking for does not appear, please refer to the parent company listed under the notes column for product information. This list is provided as a service to users and may not be all inclusive due to NIOSH not being notified of name changes, mergers, etc.

**Disclaimer:** The links on this page go to websites outside of CDC/NIOSH and should not be considered as an endorsement of their content, or as a statement of NIOSH policy.

The list of prior manufacturer names is still in development, please check back soon.

Certified Equipment List. (2016). Tiré le 29 mai 2019,  
de <https://www.cdc.gov/NIOSH-CEL/Information/PriorManufacturers>

## 5. RESPIRATOR MANUFACTURER PRIOR NAMES / ANCIENS NOMS DE FABRICANTS D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE

Il se peut, compte tenu de la nature transitoire des portefeuilles d'entreprises, que vous ne trouviez pas le nom du fabricant que vous cherchez. Le cas échéant, référez-vous à la société mère indiquée dans la colonne « Notes » pour obtenir l'information pertinente sur le produit. Dans le cas où l'entreprise se situe aux États-Unis, le service en français pourrait ne pas être disponible. Cette liste est fournie à titre de service aux utilisateurs, et il se peut qu'elle ne soit pas exhaustive dès lors que le NIOSH peut ne pas avoir été informé d'un changement de nom, d'une fusion ou de quelque autre situation.

**Avertissement** : Les liens de cette page pointent vers des sites Web externes au CDC et au NIOSH, et ils ne doivent pas être tenus pour refléter l'aval du NIOSH à l'égard de leur contenu ni pour une déclaration de politique du NIOSH.

La liste des anciens noms de fabricants est encore en développement. N'hésitez pas à revenir la consulter.